

action POUR QUE VIVE BRUXELLES

Edito

Indivisibles

Qu'est-ce qui mobilise le « Collectif Solidarité Contre l'Exclusion » ?

C'est la conviction que les mécanismes d'exclusion nous concernent **tous et toutes** : travailleurs et travailleuses avec ou sans emploi, précaires ou pensionné-es. Exclues de longue date, en cours d'exclusion ou provisoirement à l'abri. Et que ces mécanismes menacent **tous nos droits** : que signifie le droit de grève pour celui qui n'a plus d'emploi ? Le droit au logement pour ceux qui ont perdu leur revenu ? La liberté d'expression pour ceux qui n'ont pas de quoi se nourrir ?

OBJECTIF

+ 2070.000

Bien fait, Frank ! En matière d'emploi, on doit toujours être le plus flexible possible.



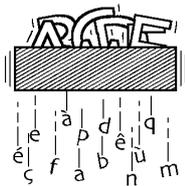
Les juristes des Droits de l'Homme utilisent, à ce sujet, un bel adjectif : ils disent que ces Droits sont *indivisibles*. L'actualité autour de la « chasse aux chômeurs » nous fournit une belle occasion de revenir sur cette idée.

Le droit au chômage fait partie du droit à l'emploi.

Qui s'en souvient ? Juste après la seconde guerre mondiale, parmi les diverses branches de la « Sécu » en constitution, c'est le chômage qui provoqua les plus furieuses discussions. Qu'on indemnise les victimes d'un accident de travail, ou d'une maladie professionnelle, ou

qu'on assure les vieux jours des retraités, soit. Mais « payer des gens à ne rien faire » ! Quelle honte !

Dans leur opposition, les patrons emmenèrent à l'époque une belle troupe de « bien-pensants », soucieux de préserver les masses de l'oisiveté et du vice. Des bourgeois libéraux ou chrétiens... et des autres : le « socialisme moralisant » d'Henri De Man était encore dans bien des esprits !



Sommaire

Le contenu des articles n'engage que leur(s) auteur(s).

Collectif	page 5
Droit à l'emploi, droit au travail ou droit de travailler (<i>Felipe Van Keirsbilck</i>) 5	
Plate-forme contre le projet de chasse aux chômeurs	page 6
La mobilisation contre la chasse aux chômeurs (<i>Yves Martens</i>) 6	
Meeting du 28 mai : combattons le chômage, pas les chômeurs (<i>Yves Martens</i>) 9	
Accompagnement des chômeurs, une angoisse pour tous les parents (<i>Ph. Andrienne</i>) 12	
Proposition de loi : « Pas d'emploi, pas de sanction » 13	
Réactions des partis à notre proposition de loi (<i>Yves Martens</i>) 15	
L'insertion socio-professionnelle bruxelloise en grève (<i>Luca Ciccía</i>) 18	
A lire, à débattre	page 20
L'intégration : et si on commençait par le bon bout ? (<i>D.D. Zintégré</i>) 20	
Travail social des les CPAS bruxellois : mission impossible ? (<i>N. Zaoudi et L. Ciccía</i>) 23	
Les CPAS à Bruxelles : état des lieux (<i>Brigitte Gervais</i>) 25	
Se battre pour la santé, c'est lutter contre la pauvreté ! (<i>Yves Martens</i>) 28	
Pauvreté, statistiques et droits sociaux (<i>Marie-Paule Connan</i>) 30	
Dossier Femmes et exclusion	page 32
Un fil rouge pour l'exclusion des femmes : le manque d'autonomie (<i>Marie-Rose Clinet</i>) 33	
Travail et emploi des femmes (<i>Anne Kervyn</i>) 35	
Les femmes face à l'endettement de leurs familles (<i>D.D. Zintégré</i>) 38	
Annonces	
Dossier : « Combattons de chômage, pas les chômeurs » 7	
Cassette vidéo Canal Marches : les droits sociaux en Europe 8	
Taxe Tobin-Spahn : un vote historique (<i>Isabelle Franck</i>) 29	
« Moi, les féministes, j'ai rien contre » (<i>P. Choque et C. Drion</i>) 32	

Bienvenue au conseil d'animation !

A notre dernière assemblée générale, nous avons décidé de tenir tous les deux mois un conseil d'animation. Celui-ci aura toujours lieu **le dernier mercredi du mois impair** (sauf en juillet...!), **de 20h pile à 22h poil**... 41 rue Philomène à 1030 Bruxelles. Pour tout renseignement n'hésitez pas à prendre contact avec Yves Martens, au 02-218.09.90, ou par mail <info@asbl-csce.be>.

Ce conseil d'animation a pour objectif de permettre l'échange d'informations entre les différents groupes actifs sur le terrain de l'exclusion : mieux connaître les actions en cours des un(e)s et des autres, pour être plus forts et plus efficaces... Nous y planifierons également ensemble les thèmes à aborder dans notre journal pour permettre ainsi que celui-ci remplisse encore mieux son rôle de relais de toutes vos initiatives. Vous êtes tou(te)s bienvenu(e)s !

Comité de rédaction : Catherine Brescheau, Ghislaine De Smet, François Gobbe, Anne Kervyn, André Sandra, Felipe Van Keirsbilck, Eduard Verbeke, Gabrielle Vogt
 Correspondants : Guy Bajoit, Antoinette Brouyaux, Didier Coeurnelle, Marie-Paule Connan, Patrice Dagnelie, Bernard De Commer, Brigitte Poulet, Henri Solé, Serge Van Israël
 Dessins : Eduard Verbeke
 Mise en page : Jean-Michel Melis
 Groupe d'envoi : Brigitte Poulet

Mais l'opposition des patrons n'était pas bêtement morale : les plus malins avaient compris, comme Marx et comme Keynes, qu'assurer le *droit à une indemnisation suffisante* des périodes de privation involontaire d'emploi, c'était poser la base d'un véritable *droit à l'emploi*. Non pas bien sûr le sinistre « droit de travailler », qui ne veut rien dire, mais bien le droit à l'emploi, au statut, à l'ensemble de protections accordées à celui ou à celle qui travaille¹. Ils avaient compris que s'ils avaient pu, au 19^{ème} siècle, faire descendre dans leurs mines ou crever dans leurs filatures des masses d'esclaves payés à la limite de la survie, c'était à la seule peur de la misère totale qu'ils le devaient. Qu'un homme qui sait que sa survie est assurée, même s'il devait perdre son emploi, devient (*un peu plus*) un homme libre.

Rien n'est moins rentable qu'un homme libre. Pour imposer des bas salaires, des contrats précaires, de la flexibilité, il faut que chaque travailleur ou travailleuse sente dans son dos le souffle de « l'armée de réserve », aussi nombreux, aussi affamés que possible, et prêts à tout.

Droits des hommes, droits des femmes

Droits indivisibles ? Ce sont aussi les droits des hommes et ceux des femmes : en matière sociale ou politique, nous sommes encore très loin de l'égalité, et les politiques libérales nous font encore reculer : voir dans ce journal la première partie d'un nouveau dossier consacré à l'exclusion des femmes.

Le comble, c'est qu'on veut nous faire avaler la chasse aux chômeurs en prétendant qu'elle met fin à l'article 80 qui était discriminatoire et dont la majorité des victimes étaient des femmes. Or, le projet du ministre Vandenbroucke élargit potentiellement ce type de sanctions à la quasi-totalité des chômeurs. C'est la nouvelle façon de mettre fin à une discrimination : on applique la même injustice à tout le monde !

Europe libérale

Le projet du ministre Vandenbroucke fait partie des politiques libérales-libérales de ce gouvernement socialiste-libéral. Il veut faire des économies sur le dos des travailleurs (estimation : 30 millions d'euros et « *beaucoup plus d'exclusions qu'avant* ») ; il veut rendre les chômeurs coupables du chômage, et sans doute de la disparition de 70.000 emplois depuis l'arrivée au pouvoir de ce gouvernement qui avait promis d'en créer 200.000 ! Et il veut exercer une pression à la baisse sur l'ensemble des salaires et conditions de travail.

Est-ce un hasard si tous les gouvernements d'Europe, presque en même temps, attaquent le droit au chômage ? Est-ce un hasard s'ils s'en justifient sur base de leur « stratégie de Lisbonne » dont l'objectif est la *compétitivité*, et les recettes sont : flexibilité, bas salaires, précarité ?

Si, comme le gouvernement le prétend, il s'agissait de contrôler les chômeurs « non disponibles », il n'est pas nécessaire de modifier la réglementation, qui prévoit déjà de larges sanctions (jusqu'à 52 semaines sans allocations !), et les applique massivement : 33.000 sanctions - soit plus d'un chômeur sur 15 - en 2003.

Si, comme nous le jurent certains de nos amis politiques (que nous félicitons d'avoir aujourd'hui toutes les cartes en mains pour faire ce qu'ils disent) : « *jamais un chômeur ne sera sanctionné sans qu'on lui ait proposé un emploi convenable* », alors ceux-là signeront sans hésiter notre proposition de Loi « Pas d'emploi, pas de sanction »².

Invisibles ?

Nous nous opposons à la « chasse aux chômeurs » parce que nous voulons défendre un vrai droit au chômage, qui appartient à tous les travailleurs, avec et sans emploi, contre un projet de charité-flicage qui punit une seconde fois celles et ceux qui sont déjà les victimes du chômage.

Nous nous y opposons aussi car ce droit au chômage, conquis par les travailleurs et financé par eux, est au cœur de notre droit à l'emploi, et finalement au cœur de ce qui fait réellement notre

(1) Sur le « droit à l'emploi », le « droit au travail » et le « droit de travailler », voir page 4.

(2) voir dans ce journal en page 13.

démocratie et notre civilisation : la Sécurité Sociale.

Pour nous y opposer, nous avons pris l'initiative d'une Plate-forme qui a réuni autour d'elle plus de 15.000 signataires, et à peu près tout ce que la Belgique francophone compte d'organisations progressistes. Le dynamisme et l'admirable unité d'action qui prévalent jusqu'ici nous enseignent une chose simple : Vandembroucke voulait que les chômeurs disparaissent sans élever la voix, sans laisser de traces : qu'ils soient *invisibles*.

Quoi qu'il advienne, nous avons démontré que pour nous opposer à lui nous serons comme sont nos droits : **indivisibles** !

Felipe Van Keirsbilck
19 juin 2004

Droit à l'emploi, droit au travail ou droit de travailler ?

Felipe Van Keirsbilck, 20 juin 2004 ; merci à Marie-Paule pour les précisions & améliorations apportées, et aussi aux autres participants du débat.

La première version de l'édito, mise en discussion (comme tous nos textes) au sein du comité de rédaction, opposait le « *droit à l'emploi* » au « *droit au travail* », ce dernier étant réputé ne rien signifier du tout. Cette affirmation a provoqué une salutaire réaction de Marie-Paule Connan (Marches Européennes) :

« La nouvelle de l'accord des 25 Chefs d'Etat et de gouvernements sur la Constitution européenne vient de tomber... Attendons de voir le texte final. Mais je doute que le droit au travail et les droits aux revenus de remplacement (..), éliminés de la Charte des droits fondamentaux de L'UE, nous soient rendus dans ce texte de Constitution européenne sur lequel nous allons devoir nous prononcer.

(...) il est absolument nécessaire que nous nous référons aux termes des droits acquis si nous voulons les sauvegarder. C'est pourquoi je pense qu'il est très dangereux de changer les terminologies comme passer du "droit au travail" au "droit à l'emploi". C'est un luxe que nous ne pouvons pas nous offrir aujourd'hui. Demain peut-être si nous avons réussi à récupérer ce qui a été éliminé. Stratégiquement, alors que l'heure a sonné d'entamer une rude bataille pour garantir nos droits au niveau européen, il vaut mieux utiliser les vieilles barricades plutôt que d'ouvrir la voie à toutes les promesses démagogiques. »

Marie-Paule citait à l'appui le texte de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de 1948 (la bonne !), dont nous reproduisons quelques articles ci-contre. Elle attirait aussi notre attention sur le désastreux texte de la « Charte des Droits Fondamentaux » de l'Union Euro-

péenne (sommet de Nice, normalement intégrée au traité constitutionnel) :

Droit du travail :

« Toute personne a le droit de travailler et de bénéficier de la protection de l'emploi.

Toute personne a plus particulièrement le droit de choisir et d'exercer librement sa profession et jouit du droit de libre accès au service gratuit de placement. »

Justificatif :

En allemand ont été retenus les termes « *Recht zu arbeiten* » (droit de travailler) au lieu de « *Recht auf Arbeit* » (droit au travail) pour souligner que le texte ne vise pas les droits à prestation.

Toujours préoccupé de souligner la différence entre travail et emploi, je défendais mon premier texte comme suit :

« Le travail et l'emploi sont deux choses différentes, et l'une compense l'autre : le travail (rémunéré ou non) est évidemment avant tout un mal. Un mal nécessaire (sauf pour les rentiers), une obligation généralement pénible, souvent dangereuse, et presque toujours aliénante.

L'emploi est un statut, un ensemble de droits qui "compense" le travail, et qui en protège ; l'emploi est aussi ce qui met une limite à la colonisation de la vie par le travail. Pour ceux qui ont la chance d'avoir un emploi, ils savent que cet emploi est ce qui leur permet de ne pas travailler sans relâche. Congés payés, week-end libres, journées limitées, droit au Crédit-Temps ou à la pension : ce sont des conséquences de l'emploi !

Le travailleur sans droits (clandestin par exemple) ou le petit indépendant n'a pas d'emploi : par

conséquence, il travaille sans répit.

Chacun voit autour de lui que dans nos sociétés, ce n'est pas le travail qui manque ! Chercher un emploi est un travail, survivre ou faire survivre les siens, c'est un grand travail. Ce qui manque, c'est que tout ce travail bénéficie des garanties collectives (revenus, sécurité d'existence, droit à la négociation collective, formation & qualification, etc.) que l'on appelle un emploi.

Au fronton de Auschwitz, on pouvait lire « le travail rend libre ». Notre projet de société civilisée dit précisément l'inverse : le travail aliène, et le statut, les droits liés à l'emploi, libèrent en grande partie de cette aliénation. »

Pour autant, les arguments de Marie-Paule devaient être pris en considération : les textes actuellement en débat ont une valeur politique cruciale. La rédaction finale de l'édito (en attendant, bien sûr, qu'on continue le débat ...) s'est finalement basée sur une double distinction :

- Entre le « droit à » et le « droit de » : le changement de préposition induit la justiciabilité du droit. Autrement dit : si on a droit à quelque chose, on peut l'exiger ; si on a le droit de (faire) quelque chose... on a droit à rien. De façon générale, la « Charte des droits fondamentaux » du Traité de Nice renonçait à la justiciabilité des droits sociaux – ce qui est inacceptable.

- Entre le droit au travail et le droit à l'emploi... pour les raisons développées ci-dessus. Autrement dit : revendiquer le droit au travail est fort bien, à condition de préciser (comme le fait la Déclaration de 1948) que ce droit comporte « indivisiblement » le droit au revenu suffisant, à la sécurité sociale, aux congés payés,

à la représentation syndicale et à la négociation collective, etc. etc. Tout cela, dans la vie courante, porte un nom : c'est un (vrai) emploi.

Revendiquer le droit à l'emploi, ce n'est donc rien d'autre, me semble-t-il, que revendiquer le droit au travail dans le sens le plus fort que lui ont donné d'abord la Déclaration des Droits de l'Homme et ensuite un demi-siècle de développement du salariat.

Extraits de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (1948)

Article 22

Toute personne, en tant que membre de la société, a droit à la sécurité sociale (...)

Article 23

1. Toute personne a droit au travail, au libre choix de son travail, à des conditions équitables et satisfaisantes de travail et à la protection contre le chômage.

2. Tous ont droit, sans aucune discrimination, à un salaire égal pour un travail égal.

3. Quiconque travaille a droit à une rémunération équitable et satisfaisante lui assurant ainsi qu'à sa famille une existence conforme à la dignité humaine et complétée, s'il y a lieu, par tous autres moyens de protection sociale.

4. Toute personne a le droit de fonder avec d'autres des syndicats et de s'affilier à des syndicats pour la défense de ses intérêts.

Article 24

Toute personne a droit au repos et aux loisirs et notamment à une limitation raisonnable de la durée du travail et à des congés payés périodiques.

Article 25

1. Toute personne a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien-être et ceux de sa famille, notamment pour l'alimentation, l'habillement, le logement, les soins médicaux ainsi que pour les services sociaux nécessaires ; elle a droit à la sécurité en cas de chômage, de maladie, d'invalidité, de veuvage, de vieillesse ou dans les autres cas de perte de ses moyens de subsistance par suite de circonstances indépendantes de sa volonté.



Chez Marx, le travail est la plus positive des valeurs ; c'est dans la tradition chrétienne et dans une certaine tradition anarchiste que le travail est jugé négativement. Dans le marxisme (de Marx), non seulement l'homme est « l'être vivant dont le métabolisme avec la nature est le travail », mais le travail est le facteur principal d'hominisation de l'homme, qui avant d'être un individu est un être générique.

C'est dans l'antique tradition chrétienne au contraire (l'expulsion du paradis terrestre, le « tu gagneras ton pain à la sueur de ton front ») que le travail est connoté négativement, tout comme chez P.Lafargue dans le « Droit à la paresse » (disponible sur le net). Bien sûr on peut être d'accord ou pas, en particulier d'après la réalité de l'exploitation, mais c'est mieux de rendre à César ce qui appartient à César, non ?

*Xavier
Vanandruel.*

La mobilisation contre la chasse aux chômeurs

Yves Martens,
animateur du
Collectif
Solidarité
Contre
l'Exclusion ;
19 juin 2004.

(1) voir numéro
précédent du
journal, page
7.

(2) Avec une
grosse
délégation
d'ECOLO, qui
a adhéré à la
plate-forme.

(3) voir page 9.

(4) voir
réactions des
partis page 15.

Plate-forme chômage



1. Informer et mobiliser

Les lecteurs attentifs de la déclaration gouvernementale se sont rendu compte dès juillet 2003 des attaques qui se préparaient contre les chômeurs. Parmi ces observateurs, Arnaud Lismond a très tôt réagi et fait circuler plusieurs courriels de sensibilisation. En décembre 2003, il a proposé au Collectif Solidarité Contre l'Exclusion de lancer la mobilisation, afin que le projet soit retiré avant juillet, moment prévu pour sa mise en oeuvre.

Dès janvier 2004, vous avez pu lire dans nos pages un article sur le sujet : « Ensemble, défendre le droit au chômage ». Dans la foulée, nous avons organisé un débat sur ce projet porté par le ministre Vandembroucke, le 17 février 2004. Titre choisi : « Juillet 2004 : ouverture de la chasse aux chômeurs ? »¹.

2. Naissance et organisation de la plate-forme

A l'issue du débat, il paraissait évident que l'on pouvait retirer le point d'interrogation. L'étape suivante fut d'inviter à la constitution d'une plate-forme contre ce projet. Rendez-vous fut pris pour le 3 mars.

Un groupe de rédaction a été chargé de travailler sur le texte de l'appel à une plate-forme contre le projet de chasse aux chômeurs et pour la Sécu et la création de vrais emplois pour tous. Ensuite, le texte a été soumis à pétition (tant auprès des personnes individuelles que des associations et organisations). Le site Internet <www.stopchasseauxchomeurs.be> a été conçu afin de réunir les différentes informations pertinentes et de permettre les signatures en ligne. Il est régulièrement mis à jour. Vous pouvez également y trouver toute une série d'analyses publiées sur la question.

Le samedi 20 mars, nous avons profité d'une grande journée de manifestations (le matin à Ostende pour la défense des droits sociaux, l'après-midi à Bruxelles contre la guerre) pour diffuser notre tract.

Toute cette mobilisation a été rendue possible par la collaboration des premières organisations signataires : des photocopies ont été réalisées dans de nombreuses associations mem-

bres de la plate-forme, trois de celles-ci ont financé la réalisation d'un auto-collant « Stop à la chasse aux chômeurs ». La CSC nous a réservé des places de car pour aller à Ostende et a apporté d'autres soutiens logistiques, la FGTB a soutenu activement le comité liégeois de la plate-forme... Plusieurs dessinateurs nous ont aussi offert un dessin, paru en illustration d'un article sur le sujet. Du côté politique, ECOLO a rejoint la plate-forme dès la première heure et fait depuis lors de nombreuses interpellations au niveau parlementaire.

La place nous manque ici pour vous détailler la mobilisation : un dossier complet sur l'action de la plate-forme a été réalisé, vous pouvez le commander (voir ci-contre).

3. Mai 2004 : la plate-forme fait parler d'elle

Le 1er mai a été une date marquante :

- **A Liège**, les membres de la plate-forme ont réussi à donner une visibilité importante à leurs revendications et ils ont récolté plus de 1.500 signatures, dont celles de plusieurs personnalités du PS !

- **A Bruxelles**, la Marche contre le projet de chasse aux chômeurs a réuni quelque 450 personnes² (selon la police !), ce qui, pour une première mobilisation et étant donné les autres événements du jour, était une belle réussite ! Après des prises de parole devant la Bourse, nous avons rejoint les festivités de la FGTB place Rouppe en marquant 2 arrêts symboliques : devant la FEB dont les volontés sont traduites quasi in extenso dans le projet Vandembroucke et devant le PS qui a approuvé ces mesures iniques. Une délégation de la plate-forme avait également manifesté le matin même devant le Botanique où le PS bruxellois était réuni. Superchômeur en personne était présent pour accueillir les participants !

- **Le meeting du 28 mai** : notre meeting a réuni un peu plus de 200 personnes à l'ULB. La qualité et la diversité des orateurs ont montré à quel point ce sujet concernait et inquiétait beaucoup d'acteurs des mondes social, politique, syndical et associatif³.

Les réponses du PS et du MR à notre proposition de loi⁴ ont été lues à la tribune et soulevé bien des réactions dans la salle.

Evelyne Huytebroeck, secrétaire fédérale d'ECOLO, était présente au meeting et est donc intervenue pour réaffirmer le soutien de son parti à la plate-forme. La réponse du CDH ne nous est parvenue que dix jours après le meeting...

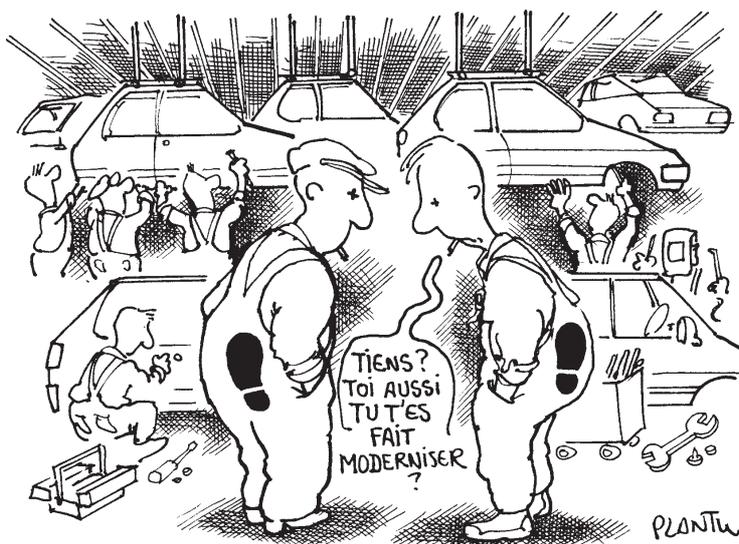
4. En juin, toujours sur le terrain

Le 5 juin, nous nous sommes associés à la manifestation contre la directive Bolkestein et pour une Europe sociale. Même si cette directive ne concerne pas directement les mesures prises contre les chômeurs, elle s'inscrit dans la même logique européenne de dérégulation (les néolibéraux disent modernisation) du marché de l'emploi. L'AG de la plate-forme avait décidé de profiter de cette manifestation pour interpeller une nouvelle fois le PS et le gouvernement.

Aux côtés des TSE de la CSC et de leur banderole « *C'est l'emploi qui est indisponible, pas les chômeurs !* », nous avons brandi notre propre banderole juste devant la tribune. Dans le cortège, il se fait que les socialistes flamands (SP.A) précédaient les francophones. Nous avons alors décidé de nous mettre devant leur délégation, en brandissant notre banderole face à eux. Immédiatement, nous les avons sentis très mal à l'aise. Bert Anciaux, le ministre fédéral des Transports, est sorti du cortège pour nous demander de nous en aller ! Nous n'avons pas bronché bien entendu ! Et soudain, surprise, la délégation du SP.A s'est mise à bouger : ils ont fait demi-tour pour aller se placer derrière le PS ! Ce recul n'était bien sûr que symbolique, mais la symbolique compte, surtout dans une manifestation ! Ce jour-là, nous avons été vus une fois de plus à la TV et des photos de la banderole et de Superchômeur ont illustré l'événement dans la presse les jours suivants.

5. A suivre !

A ce jour, la pétition a recueilli près de 15.000 signatures individuelles (dont plus de 10.000 viennent du très efficace comité liégeois) et une centaine d'organisations ont adhéré à la plate-forme⁵. L'effort d'information vers les publics concernés continue. Nous avons notamment eu deux passages sur l'une des fréquences arabes de Bruxelles, la radio El Wafa. Une



Plantu : Bonne année pour tous / 1985

occasion de toucher et de sensibiliser leurs auditeurs.

Un grand défi nous attend maintenant : étendre le mouvement à la Flandre. C'est un enjeu essentiel car le projet est ressenti très différemment dans les différentes régions, ce qui correspond aussi bien entendu à des réalités très disparates sur le terrain. Le site Internet en néerlandais est à son tour opérationnel et les premières adhésions arrivent. Citons Attac Vlaanderen & Brussel, Het Forum Sociaal voor het Werk et Groen ! (les écologistes flamands, ex-Agalev).

(5) voir
Dossier op cit.

Le dossier « **Combattons le chômage, pas les chômeurs** » (50 pages) a été publié le 28 mai 2004, à l'occasion du meeting organisé par la plate-forme.

Il est toujours disponible au prix de 3 euros (2 euros + frais d'envoi) - commandes groupées sur demande auprès de notre secrétariat : 02-218.09.90 ou <info@asbl-csce.be>

Au sommaire :

- plusieurs articles d'analyse sur le projet Vandebroucke ;
- les actions de la plate-forme ;
- les organisations signataires ;
- la proposition de loi ;
- une revue de presse des articles récents sur le sujet (Le Soir, Politique, La Capitale, Syndicats) ;
- des extraits des interpellations parlementaires sur la question ;
- un dossier sur le chômage en Europe ;
- la présentation de la proposition de la CNE en matière de réduction du temps de travail.



Pour conclure, nous dirons que la mobilisation a profité jusqu'ici de l'actualité sociale et politique (1^{er} mai et élections du 13 juin). De manière générale, nous n'avons cessé d'adapter le tract aux évolutions de la situation tout en restant fermes sur le principe fondateur de notre mouvement : exiger le retrait pur et simple de ce projet sans nous laisser séduire par les sirènes des soi-disant améliorations/aménagements...

L'un des grands succès de la plate-forme, c'est

d'avoir progressivement réussi à obtenir des adhésions syndicales et à faire participer les organisations représentatives à nos actions.

Le 30 juin (veille de l'ouverture de la chasse aux chômeurs !), soutenue par plusieurs sections syndicales, la plate-forme compte manifester devant les bureaux de l'ONEM des villes de Bruxelles, Liège et La Louvière. Une étape avant une mobilisation que nous espérons forte à la rentrée.

Les droits sociaux dans l'Europe élargie

Une cassette vidéo réalisée par Canal Marches

Durée : 40 mn / VHS

Prix 13 euros (port compris).

Pour les commandes, vous pouvez vous adresser au secrétariat du Collectif Solidarité contre l'exclusion.



Un document vidéo issu de la Conférence internationale organisée à Bruxelles en mars dernier par le réseau des **Marches Européennes contre le chômage, la précarité et les exclusions.**

Avec des extraits d'entretiens avec des chômeurs et des syndicalistes de France, d'Espagne, de Pologne, de Finlande, de Hollande, de Belgique, d'Allemagne, etc., des interventions de la FIDH (Fédération Internationale des Droits de l'Homme), de l'ENU (Union européenne des sans emploi) et des images de luttes dans différents pays. Un moyen dynamique pour ouvrir des débats sur les enjeux sociaux de la construction européenne.

Meeting du 28 mai : Combattons le chômage, pas les chômeurs !

en bref

Notre meeting a réuni un peu plus de 200 personnes à l'ULB. La qualité et la diversité des orateurs ont montré à quel point ce sujet concernait et inquiétait beaucoup d'acteurs des mondes social, politique, syndical et associatif. Voici le suc des différentes interventions. Vous trouverez un rapport complet sur le site internet de la plate-forme.

Notre meeting contre le projet Vandembroucke a été un grand succès : plus de 200 participants dont 25 se sont exprimés à la tribune. Des refus argumentés de la chasse aux chômeurs !

1. Michel Rousseau (EuroMarches, France) parle des signes d'espoir en Allemagne (immense manifestation contre la casse des droits sociaux le 3 avril) et en France, où le gouvernement français a dû reculer et revenir en partie sur les mesures prises contre les chômeurs.

2. Marie-José Stockart (TSE-FGTB, Liège) dénonce l'argument utilisé pour justifier l'activation des sans emploi. En réalité, il n'y a qu'une offre pour 32 demandeurs en Wallonie. Ce projet vise bel et bien à forcer les sans emploi à accepter n'importe quelles conditions de travail !

3. Dan Van Raemdonck (Ligue des Droits de l'Homme) s'insurge contre le credo qui a cours actuellement : dire qu'il y a des droits ET des devoirs. Cela revient à dire que les droits doivent se mériter, ce qui est inacceptable ! Il attire aussi l'attention sur le danger qu'il y a à monter une catégorie contre les autres. Enfin, il dénonce la contractualisation des droits sociaux : le chômeur sera soumis à l'arbitraire du tout-puissant contrôleur de l'ONEM.

4. Matéo Alaluf (ULB) explique que ce projet est inspiré par un raisonnement de type moral. Il s'agit d'éviter que le chômeur peu méritant ne bénéficie indûment d'une indemnité alors que tant de travailleurs vivent des conditions difficiles. Il faut dès lors avoir droit au droit ! L'accompagnement proposé est une mise sous tutelle d'une main d'œuvre appauvrie afin de l'amener à accepter les emplois les plus précaires. Les socialistes dits modernes (dont le ministre Vandembroucke) ne pensent plus devoir défendre les pauvres mais bien leur faire la morale. En agissant ainsi, ils ouvrent un boulevard à l'extrême droite !

5. Thierry Balsat ôte son déguisement de **Superchômeur** pour rappeler qu'il est aussi le secrétaire général de l'ONHU : l'Office National de l'Habitat et de l'Urbanisme. Et qu'attaquer le droit au chômage, c'est aussi s'en prendre au droit au logement !

6. Stéphane Desgain (Attac) insiste sur le fait que ce projet s'inscrit dans une logique européenne de dérégulation qui ne se soucie ni de la qualité de vie, ni des normes sociales et environnementales. Le projet de Constitution illustre cette logique en ne rendant pas les droits sociaux obligatoires.

7. Jacques Debatty (CSC, Bruxelles) indique que pour le seul arrondissement Bxl-Hal-Vilvorde, 14.192 jeunes chômeurs seront bientôt dans le tableau de chasse de l'ONEM. Les chiffres dans les grandes villes de Wallonie, comme Liège et Charleroi, dépassent les 11.000 !

Face à cela, que sont capables de faire les pouvoirs publics ? Ensemble, Bruxelles Formation et le secteur associatif arrivent à peine à proposer 6.000 formations. Or, dans la capitale, 2/3 des demandeurs d'emploi n'ont pas dépassé le secondaire inférieur alors même que 2/3 des emplois proposés le sont à des diplômés du secondaire supérieur au minimum. En outre, le refus d'embauche est dû, dans un cas sur trois, au nom et/ou à la couleur de peau et/ou de cheveux.

8. Philippe Andrianne (Ligue des Familles)¹ rappelle que la Ligue réclame depuis des années la suppression de l'article 80. Mais pas au profit d'une autre méthode d'exclusion ! Hier, on a activé les minimexés. Aujourd'hui les chômeurs. Demain les allocations familiales ? Et si l'on demandait à l'Etat lui-même d'être

*Yves Martens,
animateur du
Collectif
Solidarité
Contre
l'Exclusion ;
19 juin 2004.*

*(1) Voir son
édito du
Ligueur n°23
du 9 juin
2004 ;
reproduit dans
ce journal,
page 12.*





(2) Voir compte rendu dans notre journal précédent, n°43, page 21.

actif ? Actif pour développer une politique économique créatrice d'emplois et de ressources. Pour créer des structures d'accueil pour les enfants, y compris des places d'urgence lorsque l'on trouve un travail.

9. Thierry Bodson (FGTB Liège-Huy-Waremme) rappelle qu'un système permettant de contrôler la disponibilité des demandeurs d'emploi existe déjà. Mais le ministre Vandembroucke met en place un nouveau système qui est inacceptable pour de nombreuses raisons : le renversement de la charge de la preuve, le harcèlement des convocations répétées et le fait qu'il s'agisse d'une machine à exclure.

Le plan VDB va coûter 200 millions d'euros. Avec ce budget, on pourrait créer entre 25 et 30.000 emplois ! Des emplois qui permettraient de résoudre des besoins sociaux souvent non rencontrés actuellement. Mais le but recherché par cette politique n'est pas de créer de l'emploi de qualité mais très clairement d'accentuer encore et toujours la pression sur le monde du travail pour amener les travailleurs à accepter des conditions de travail toujours plus précaires avec un salaire toujours plus bas et une protection sociale sans cesse réduite.

10. Guy Bajoit (UCL) relève qu'il y a une contradiction de plus en plus grande entre ce qu'il faut faire pour gagner sa vie et pour vivre sa vie.

Il brosse ensuite un tableau des différentes façons dont les chômeurs gèrent la culpabilité

et la honte causées par leur situation : en étant civiques, réalistes, anoniques ou activistes. Le modèle économique et politique dans lequel nous vivons produit des chômeurs, fabrique lui-même des exclus. Mais, en même temps, nos dirigeants économiques et politiques se plaignent de ce qu'il y ait des « profiteurs »... Le modèle « mercantiliste libéral » a besoin des chômeurs et des exclus pour « bien » fonctionner : leur présence contribue largement au chantage permanent à l'emploi, à la modération des revendications des syndicats, à la réduction des coûts du travail, à l'augmentation de la compétitivité des entreprises au nom de la conquête des marchés.

11. Freddy Bouchez (Droits Devant) explique que le marché du travail est en train de se précariser. La plupart des nouveaux emplois créés sont des contrats de travail à durée déterminée, rémunérés faiblement, assortis de primes en tout genre pour les employeurs. Avantages que les employeurs perçoivent pour chaque engagement durant une période déterminée. De ce fait, les employeurs n'engagent plus réellement mais font tourner les effectifs. Dans ce marché du travail aléatoire pour les travailleurs, il est d'ailleurs symptomatique de constater l'importance prise par les agences d'intérim. En Europe, la stabilité d'emploi est maintenant ramenée à une période moyenne de six mois !

D'un côté, on fragilise les droits sociaux en faisant peser le poids de la responsabilité du chômage sur le demandeur d'emploi et d'un autre côté, on favorise les détenteurs de capitaux par de nombreux avantages fiscaux.

12. Céline Caudron (POS) : En Belgique, comme en Europe, les réformes tueuses des droits sociaux nous sont servies à différentes sauces.

Avec la réforme du minimex ou celle du statut des cohabitants - qui sont surtout des cohabitantes - nos estomacs ont déjà assez souffert des menus anti-sociaux. Pour qu'il nous reste encore quelque chose dans le bide, on a intérêt à se remuer. Et, surtout, à le faire toutes et tous ensemble. L'annulation du projet de chasse aux chômeurs n'est pas une fin en soi. Il ne s'agit que d'une étape. Devant l'ampleur du combat à mener, nous ne pouvons que regretter l'attitude actuelle des directions des syndicats et leur manque de fermeté.

Plate-forme chômage



13. Carlos Crespo (FEF) explique que les étudiants se sentent concernés par les questions sociales. C'est pourquoi les étudiants ont voulu marquer leur solidarité avec les chômeurs.

14. Marie-Paule Connan (Euro Marches) a refait la communication donnée lors de la conférence sur « *Les droits sociaux dans l'Europe élargie* »². Il s'agit de montrer à quel point le projet de Constitution est dangereux pour les politiques de protection sociale. Marie-Paule illustre explicitement comment l'Europe détricote littéralement les droits sociaux. « *La chasse aux chômeurs est un coup dur, qui appelle résistance, mais le pire est à venir si nous ne dressons pas des barricades contre le projet de Constitution.* »

15. Evelyne Huytebroeck (ECOLO) prend clairement position. « *Ce ne sont pas les Conférences pour l'emploi, l'annonce de la création de 200.000 emplois, la généralisation des titres-services ou la diminution des compléments pour les temps partiels qui nous ont rassuré sur la volonté du gouvernement de créer de l'emploi de qualité et de soutenir les chômeurs. Rappelons qu'en mai, le chômage belge a augmenté de 5,6 %. Mais le gouvernement fédéral crée de l'emploi : 100 « facilitateurs » et 14 coordinateurs-facilitateurs... Une des exigences du profil ? Assumer le stress. Leur mission ? Contacter, activer... et contrôler les chômeurs.*

C'est pour ces raisons qu'ECOLO a décidé d'informer dans les files de pointage, de signer la plate-forme contre la chasse aux chômeurs et de déposer la proposition de loi de la plate-forme en vue de prémunir le chômeur d'une sanction arbitraire. »

16. Marie-Flore Duga Galo (CNE, ISP) informe sur la manifestation de la veille. Les travailleurs de l'ISP ont marché depuis l'ORBEM jusqu'au cabinet du ministre bruxellois de l'emploi³.

17. Henk Vermote (Attac Brussel) et Chris Ceustermans (Sociaal Forum voor het Werk) prouvent que la résistance s'organise en Flandre également et insistent eux aussi sur la dimension européenne des mesures prises contre les droits sociaux.

18. Philippe Paermentier (TSE-CSC) ne se contente pas de rappeler que « c'est l'emploi

qui est indisponible, pas les chômeurs », il est aussi en colère. En colère contre ce projet qui s'en prend aux plus faibles. En colère aussi à l'écoute de la réponse du président du parti socialiste. « *A en croire Elio Di Rupo, nous n'aurions pas bien lu le projet, nous n'aurions pas bien compris ! Il est inacceptable d'ajouter ainsi l'insulte à l'injustice !* »

19. Martin Vanderelst (BEA, étudiants ULB) attire l'attention sur les dégâts que la réforme du minimex a provoqués pour les étudiants les plus défavorisés.

20. Kim Le Quang (CEDUC) va dans le même sens en expliquant la situation des étudiants inscrits au CPAS d'Ixelles.

21. David Pestiaux (PTB) affirme que s'en prendre aux chômeurs, c'est s'en prendre à tous les travailleurs. Il dénonce ce gouvernement qui multiplie les cadeaux fiscaux pour les nantis aux détriment des plus défavorisés.

22. Martin Lagrange (Ligue Internationale des Travailleurs) estime nécessaire de contribuer à la construction d'un mouvement qui depuis quelques mois avance et se bat pour la défense de nos acquis sociaux. Il est primordial que cette lutte ne se fasse pas au nom des chômeurs, mais que les chômeurs eux-mêmes puissent s'organiser. La lutte pour la défense de la sécurité sociale est celle de la défense de l'emploi.

23. Isabelle Stengers (ULB) relève, avec l'émergence d'un chômage de masse, l'apparition d'un discours politique visant à culpabiliser le chômeur par rapport à sa situation de perte d'emploi, et décrivant l'atteinte portée aux droits sociaux comme une « activation »...

En conclusion du meeting, elle invite à rechercher les mots en mesure de nommer/dénoncer ce type de discours, suggérant l'utilisation du terme « obscénité »...

(3) voir page 18.

Plate-forme chômage





Plan d'accompagnement des chômeurs, une angoisse pour tous les parents

Edito de
**Philippe
Andrienne,**
Secrétaire
Général de la
Ligue des
Familles, paru
dans le
Ligueur n°23
du 9 juin 2004.

Une fois n'est pas coutume, cet éditto comportera aussi des réactions personnelles en tant que parent. Car j'ai peur... J'ai peur à trois titres : comme père d'un grand adolescent, comme citoyen et comme Secrétaire Général de la Ligue des Familles.

Le gouvernement fédéral a décidé de mettre en place un plan d'accompagnement des chômeurs, afin d'activer ceux-ci et théoriquement, de diminuer les abus en matière de chômage. Or le dispositif proposé renverse quasiment la charge de la preuve, puisque ce sera au chômeur à prouver qu'il cherche suffisamment d'emploi. Le projet cible également en priorité les jeunes chômeurs, sous le prétexte de diminuer, dès le début, l'habitude du chômage. Enfin, le projet renvoie aux Régions l'obligation de mettre en place un véritable accompagnement, ce dont elles sont incapables.

Comme père d'un jeune adulte en situation de fin de stage d'attente, je constate combien il est difficile pour lui d'obtenir des réponses aux multiples sollicitations qu'il adresse, soit par lettre, soit par internet. En six mois, elles sont quasi nulles, à deux exceptions près, alors qu'il a adressé plus d'une centaine de réponses à des offres d'emploi, sans compter les candidatures spontanées. Sur quels critères va-t-on donc juger de l'activité du chômeur dans sa quête d'emploi ? Les courriels seront-ils pris en considération ? Sans accusé de réception ? Les copies de lettres ? Rien n'est moins sûr... Les convocations que le jeune recevra, pour un contrôle par les services du chômage, seront de type très administratif. Les entretiens forcément écourtés vu leur nombre... Il est d'ailleurs impossible au Forem actuellement (et à l'Orbem également), de rencontrer la demande imposée par la nouvelle législation.

Comme citoyen, je suis interrogé sur le glissement progressif de la société que nous bâtissons. La sécurité sociale telle que nous l'avons construite depuis la fin de la deuxième guerre mondiale, n'est pas un système de récompense d'un mérite. C'est un système d'assurance contre les risques sociaux, assorti de mécanismes de solidarité entre tous. Hier, on a « activé » les minimexés. Aujourd'hui on

« active » les chômeurs.... Demain, va-t-on activer les allocations familiales ? Les bourses d'études ? Le droit au logement ? Et si on demandait à l'Etat lui-même d'être actif ? Actif pour développer une politique économique créatrice d'emploi et de ressources ! Actif pour développer des lieux d'accueils pour enfants en suffisance ! Actif pour développer des formations en adéquation avec la demande des industries !

Comme Secrétaire Général de la Ligue des Familles, je réaffirme qu'une politique de l'emploi doit se développer autour d'un slogan que la Ligue avait développé il y a plus de quinze ans : « *Etre plus nombreux à travailler, mais travailler moins pour vivre mieux !* »

En effet, derrière la chasse aux chômeurs telle qu'elle est prévue maintenant, se profile également une question de genre (homme-femme) à laquelle nous devons être attentifs. Comme par le passé, il y aura effectivement des catégories de chômeurs qui auront quelques difficultés à démontrer leur disponibilité pour le marché du travail (par ailleurs de plus en plus restreint) et parmi ceux-là, les femmes, et plus spécialement les mères de familles... monoparentales en tête ! Il sera en effet très facile de démontrer que vu la charge d'enfants en bas âge, et compte tenu du manque de places en milieu d'accueil (spécialement l'accès dans l'urgence en cas de découverte d'un travail), la chômeuse sera jugée indisponible pour le marché du travail. Elle sera donc exclue du chômage, puis renvoyée aux revenus d'intégration qui dépendent des CPAS (un autre budget !), où là également, elle risquera de se faire exclure au nom de l'activation des personnes qui émargent au CPAS !

Si la seule politique familiale que l'on peut attendre après les Etats Généraux des Familles est le retour forcé des femmes au foyer et la dépendance des jeunes de la solidarité familiale.... Nous nous y opposerons de toutes les forces dont nous disposons.

Plate-forme chômage



Proposition de loi : Pas d'emploi, pas de sanction

modifiant l'arrêté-loi du 28 décembre 1944 concernant la sécurité sociale des travailleurs en vue de prémunir le chômeur d'une sanction arbitraire

La mise en place du dispositif prévu par le projet d'arrêté royal « *insérant les articles 56 bis à 56 decies et 130 bis dans l'arrêté royal du 25 novembre 1991 portant réglementation du chômage, modifiant les articles 6, 7, 24, 70 et 144 du même arrêté et suspendant l'application des articles 80 à 88 du même arrêté ...* » se traduira, selon la plate-forme, par une exclusion massive de chômeurs, une précarisation généralisée du droit au chômage et, à terme, une pression à la baisse sur l'ensemble des salaires et des conditions de travail.

Plusieurs acteurs ont défendu le projet d'arrêté, en indiquant que le chômeur ne serait pas exposé au risque d'être exclu tant qu'il ne refuse pas d'emploi convenable.

Ce n'est pas notre analyse. La plate-forme contre le projet de chasse aux chômeurs a donc rédigé une proposition de loi qui vise à prémunir le chômeur d'une sanction arbitraire. Cette proposition consolide le principe actuel selon lequel le fait d'être disposé à accepter un emploi convenable, sans restrictions, est le critère objectif qui fonde le droit aux allocations. Elle pose donc pour principe qu'en matière de contrôle de la disponibilité pour le marché du travail ou des efforts de recherche active, « *l'offre d'emploi doit précéder la sanction.* »

1. Développements

La protection contre le chômage faisant partie des droits fondamentaux des individus, notamment en vertu de l'article 23 de la déclaration universelle des droits de l'homme du 10 décembre 1948 et de l'article 23 de la Constitution belge, il importe de garantir les personnes contre toute atteinte arbitraire à ce droit.

Le principe de l'assurance chômage est de fournir un revenu de remplacement aux travailleurs privés involontairement de travail et de rémunération, aptes au travail, inscrits comme demandeurs d'emploi et disposés à accepter tout emploi convenable.

Si la condition de disponibilité pour le marché

du travail est un critère légitime pour l'accès aux allocations de chômage, dont le non-respect peut entraîner des sanctions, il ne convient pas que celui-ci soit interprété de façon trop restrictive, au risque d'exposer à une sanction le chômeur dont la seule faute serait de n'avoir pas trouvé un emploi convenable.

De même, le chômeur ne peut être sanctionné au seul motif que l'Office National de l'Emploi estime que ses efforts de recherche sont insuffisants ou parce que le chômeur refuse un dispositif d'accompagnement imposé par l'Office. Le caractère volontaire de l'engagement dans un processus d'accompagnement doit être préservé.

La responsabilité de la pénurie d'emploi ou des difficultés à trouver un emploi ne peuvent être imputées aux chômeurs eux-mêmes.

Par ailleurs, toute restriction nouvelle aux conditions d'octroi du chômage toucherait d'abord les populations les plus précarisées, se traduirait par une augmentation du nombre d'exclusions du bénéfice des allocations et donc de la pauvreté.

La présente proposition de loi a pour objectif de prémunir le chômeur contre toute appréciation arbitraire par l'ONEM de sa disponibilité sur le marché du travail ou de ses efforts de recherche d'emploi et donne force de loi au principe selon lequel la sanction ne peut précéder le refus d'un emploi de qualité.

Cette proposition consolide le principe actuel selon lequel le fait être disposé à accepter un emploi convenable, sans restrictions, est le critère objectif qui fonde le droit aux allocations.

Dans le contexte de la création de 200.000 emplois annoncée par le Gouvernement, elle réaffirme également la place centrale des offices régionaux de placement dans le processus de retour à l'emploi.

Elle pose donc pour principe qu'en matière de contrôle de la disponibilité pour le marché du travail ou des efforts de recherche active, « *l'offre d'emploi doit précéder la sanction* ».

Rédigée par la
plate-forme
contre la
chasse aux
chômeurs.

(1) disponible
sur le site
<www.stop-chasse-aux-choomeurs.be>

Plate-forme chômage



2. Proposition de loi

Article 1er

La présente loi règle une matière visée à l'article 78 de la Constitution.

Art. 2

L'article 7 de l'arrêté-loi du 28 décembre 1944 concernant la sécurité sociale des travailleurs, est complété par le paragraphe suivant :

« § 16. Aucun chômeur ne pourra être sanctionné pour manque de disponibilité pour le marché de l'emploi ou suite à un contrôle du comportement de recherche active d'emploi si l'Office National de l'Emploi ne peut démontrer :

1° que, dans le mois qui précède la prise de sanction, le service régional de l'emploi auprès duquel le chômeur est inscrit comme demandeur d'emploi lui a proposé une offre d'emploi de qualité ;

2° que le chômeur a marqué son refus d'accepter cette offre d'emploi. »

3. Commentaire des articles

L'article 2 vise à encadrer les possibilités de sanction des chômeurs pour cause d'indisponibilité pour le marché de l'emploi ou à la suite d'un contrôle de comportement de recherche active d'emploi en application des articles 56 et suivants de l'arrêté royal du 25 novembre 1991 portant réglementation du chômage.

Par chômeur, on entend tout bénéficiaire d'une allocation soumis aux dispositions des articles 56 et suivants de l'arrêté du 25 novembre 1991 précité.

Par sanctions, on entend les réductions et suspensions d'allocations ou exclusion du bénéfice des allocations prises en application des articles 56 à 57 et 142 du même arrêté.



Plantu : Wolfgang, tu feras informatique ! / 1991

Réactions des partis à notre proposition de loi

Nous avons donc demandé aux 4 partis démocratiques francophones principaux s'ils étaient prêts à soutenir le dépôt et le vote de cette proposition de loi.

Depuis, mais avec retard (délais de traduction obligent), nous avons fait de même avec les partis flamands. Seul GROEN ! nous a répondu à ce jour, en nous apportant un soutien qui ne peut être que moral puisque les écologistes flamands n'ont plus de représentant au parlement fédéral.

1. ECOLO

Le soutien d'ECOLO est concret. Les écologistes francophones nous rejoignent dans notre analyse.

Ils insistent

—1. sur le retournement de la charge de la preuve : le chômeur est obligé de prouver sa recherche intensive d'emploi pour continuer à percevoir l'assurance chômage. Quand on constate que cette condition de recherche intensive d'emploi était aussi une des possibilités, jamais rencontrées, d'échapper à l'exclusion sur base de l'article 80, cette condition révolte. Les plus précaires, les moins formés seront les plus exposés aux sanctions.

—2. sur le fait que les régions vont être encouragées à dépenser des sommes importantes dans un accompagnement de masse superficiel (dans l'accord de coopération wallon, un suivi via call-center !) et à sacrifier les formations de qualité. Tout cela pour des emplois introuvables.

—3. Un chômeur exclu pour non-disponibilité pourrait se voir exclu du droit à l'intégration sociale sur la même base. Inquiétant, et cela d'autant plus que tous les chômeurs peuvent être exclus, même les chefs de famille !

En conséquence, la proposition de loi de la plate-forme est déposée par ECOLO par la députée fédérale Zoé Genot et sera déposée au Sénat par Isabelle Durant. Elle consistera à ne permettre une sanction pour non disponibilité vis-à-vis d'un allocataire que s'il y a eu refus manifeste d'un emploi convenable (terme

en bref

Si les partis politiques ne veulent pas de « chasse aux chômeurs », qu'ils déposent et qu'ils votent notre proposition de loi pour protéger les demandeurs d'emploi de sanctions injustes ! Nous leur avons soumis notre proposition avant notre meeting. Ils nous ont répondu.

existant dans la jurisprudence sociale). La proposition de loi sera proposée à la cosignature à l'ensemble des élus des partis démocratiques.

présentation :
Yves Martens.

2. Parti Socialiste (PS)

Dans sa réponse signée par Elio Di Rupo, le PS affirme une nouvelle fois qu'il n'acceptera jamais que l'on exclue des hommes et des femmes du chômage simplement parce qu'ils ne trouveraient pas d'emploi.

Le PS estime qu'à aucun moment ni les textes ni les déclarations politiques n'envisagent ce cas de figure. *Dire le contraire et annoncer que des chômeurs risquent d'être exclus du droit à l'allocation parce qu'ils ne trouvent pas d'emploi n'est pas correct. C'est alarmer les demandeurs d'emplois et créer un sentiment de panique qui ne correspond en rien ni à la réalité du projet ni à la volonté politique.*

Non seulement la plate-forme n'a rien compris, mais en outre elle nuit aux chômeurs en les insécurisant !

« (...) il n'y a pas la moindre obligation de résultat. Ce droit à l'allocation pour une durée indéterminée est désormais élargi à tous les demandeurs d'emploi, y compris les cohabitants qui en étaient privés puisque l'article 80 les excluait du chômage. »

Les réactions, entre autres, de la Ligue des Familles, de Vie Féminine et des Femmes Prévoyantes Socialistes (sic !) ont prouvé à suffisance que cet argument de la soi-disant suppression de l'article 80 est fallacieux et même faux. Il faut rappeler que cet article n'est

Plate-forme chômage





que suspendu et qu'il ne sera supprimé qu'après évaluation. En termes clairs, quand le nouveau système aura prouvé qu'il permet d'atteindre au moins le même nombre d'exclusions que l'article en question et de préférence plus, puisque c'est bien le but recherché, n'en déplaise aux dénégations de M. Di Rupo. Les ministres qui s'expriment dans la presse flamande l'ont avoué sans fausse pudeur.

« (...) ce qui n'est pas acceptable, c'est de stigmatiser le chômeur, comme s'il était responsable de la situation du marché de l'emploi. Les ministres socialistes francophones ont obtenu que l'on ait une démarche positive vis-à-vis des travailleurs sans emploi, qu'on les aide plutôt que de les mettre en accusation. C'est pour cela que nous avons proposé et obtenu que, avant toute démarche de contrôle de disponibilité du chômeur, celui-ci se voie offrir, de la part des Régions, un accompagnement adapté à sa situation. Nos ministres régionaux se sont engagés dans ce sens à mettre sur pied un plan ambitieux. (...) les socialistes ont obtenu qu'il y ait cette contractualisation reprenant précisément ce que l'ONEM attendra du demandeur d'emploi et qui supprime ainsi le trop grand pouvoir d'interprétation qui aurait été laissé aux bureaux régionaux de l'ONEM. Nous avons également exigé et obtenu que le chômeur dispose d'un délai de réflexion de 15 jours avant de signer ce contrat et qu'il puisse se faire accompagner d'une personne de son choix lors de ce contact à l'ONEM. Dans ce contrat, il n'est pas question pour nous d'imposer des tracasseries administratives sans rapport avec les réalités de terrain. »

Il ressort clairement de la réponse d'Elio Di Rupo que celui-ci, soit ne mesure absolument pas le contenu exact du projet d'arrêté du Ministre Vandembroucke, soit entretient délibérément dans l'opinion publique une confusion sur la portée exacte de ces mesures.

La plate-forme a donc demandé au Président du PS de participer personnellement à un débat public sur cette question. Celui-ci a répondu favorablement à notre invitation. Il n'a évidemment pas été possible de fixer le débat avant les élections. Nous prenons acte de cet engagement, nous réjouissant de pouvoir bientôt confronter publiquement nos points de vue.

3. Mouvement Réformateur (MR)

La réponse du MR est, c'est normal, dans une pure logique libérale.

« (...) Le MR veut une réforme du chômage à visage humain. Nous avons obtenu au cours du Conseil des Ministres extraordinaire des 16 et 17 janvier dernier, que toutes les parties soient responsabilisées face au chômage. Les demandeurs d'emploi seront mieux accompagnés dans leur recherche d'un travail et se verront offrir des formations qui maximaliseront leurs chances de retrouver un emploi. (...) Ce régime doit aider les demandeurs d'emploi à ne pas perdre courage. Ces chances sont également assorties de devoirs, en particulier, l'obligation de chercher effectivement du travail. (...) Tout demandeur d'emploi a sans aucun doute été découragé un jour dans sa quête d'emploi. Et c'est précisément à ce moment là qu'il a besoin d'un petit coup de main pour ne pas perdre espoir. Actuellement, la réglementation sur le chômage ne prévoit pas une telle aide. Nous voulons changer cela. (...) »

Le néolibéralisme teinté de paternalisme. Sans commentaires...

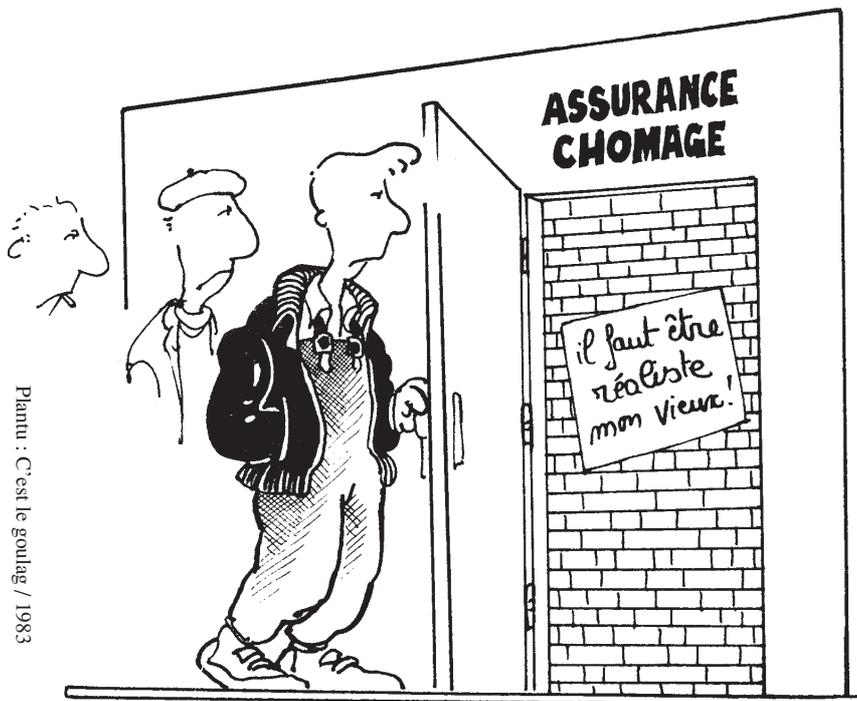
4. Centre démocrate Humaniste (CdH)

Le CdH nous a répondu qu'il soutenait la plate-forme, mais n'a pas jusqu'ici concrétisé ce soutien, ni en adhérant à la plate-forme, ni en acceptant de soutenir notre proposition de loi. Nous attendons qu'il se prononce clairement. En attendant, Joëlle Milquet reprend dans son courrier nombre de nos arguments, tout en insistant sur la faisabilité de l'accompagnement et pas vraiment sur le retrait du projet.

Pour le cdH, le contrôle des chômeurs, tel que mis au point par le gouvernement violet, n'est pas acceptable tant que les Régions n'auront pas refinancé sensiblement leurs organismes régionaux de placement et organisé un accompagnement individualisé pour chaque chômeur.

Il s'inquiète aussi des moyens de preuve :

« Comment le chômeur pourra-t-il prouver qu'il cherche activement de l'emploi ? Quels seront les éléments de preuves que l'Onem acceptera ? Comment le chômeur pourra-t-il prouver que les employeurs ne répondent pas



à ses lettres de candidatures ? Le projet de réforme impose aux chômeurs de prouver qu'ils accomplissent « des efforts suffisants » pour retrouver du travail. Mais cette notion ne risque-t-elle pas d'être interprétée de façon de plus en plus restrictive au fil du temps ? »

Sur le fond, il rejette tout de même la logique de culpabilisation de ce projet :

« Ce n'est pas la chasse aux quelques chômeurs qui se sont découragés qui modifiera les choses. On s'attaque aux plus fragilisés de notre société pendant que les plus aisés peuvent rapatrier leurs millions d'euros en toute impunité. On culpabilise les chômeurs et les travailleurs alors que ni les employeurs ni les pouvoirs publics ne prennent leurs responsabilités. Est-ce en pourchassant les personnes qui

ont perdu leur travail que l'on espère rétablir la croissance et le plein emploi ? Les chômeurs sont avant tout les victimes d'une mauvaise gestion économique et politique du pays et non les coupables. »

En conclusion, l'opposition refuse le projet, sur le fond et/ou la forme. ECOLO est cohérent avec son adhésion à la plate-forme et dépose notre proposition de loi. Le MR assume pleinement ce projet de Loi et le PS déploie des trésors d'imagination pour nous convaincre que le sens de ce projet a été modifié grâce au PS.

La poursuite de notre mouvement et le nombre sans cesse croissant de personnes et associations qui nous rejoignent prouvent à suffisance que nous avons raison de ne pas être dupes !

Plate-forme chômage



L'Insertion Socio-professionnelle bruxelloise en grève contre le projet de chasse aux chômeurs

en bref

Les travailleurs de l'insertion socio-professionnelle, comme leur nom l'indique, doivent aider, accompagner, dans le vrai sens du terme. Ils ne veulent pas devenir des contrôleurs ! Ce n'est pas leur mission !

*Luca Ciccia,
Secrétaire
permanent
CNE Insertion
Socio-
Professionnelle,
8 juin 2004.*

L'ISP (Insertion Socio-Professionnelle) bruxelloise regroupe environ 750 travailleurs dans une quarantaine d'associations de quartier (les plus connues sont les Missions Locales), dont l'objectif est d'aider les chômeurs en difficulté, les moins qualifiés, à se réinsérer dans le circuit du travail.

Dans le cadre du projet d'Arrêté Royal visant à renforcer le contrôle des chômeurs, un accord de coopération, prochainement soumis au vote des députés régionaux, prévoit l'organisation de l'échange de données entre l'Orbem et l'ONEm et confirme le lien machiavélique entre accompagnement, activation et contrôle.



Plantu : Bonne année pour tous / 1985

1. Des dispositifs à haut risque

Les travailleurs de l'Insertion Socio-professionnelle s'inquiètent des conséquences qu'auront, pour leur secteur, les dispositifs récemment mis en place qui les impliquent dans cet échange de données et dans l'activation du comportement de « chercheur » : le **Réseau des Plateformes locales pour l'Emploi (RPE)** ainsi que le **Contrat de Projet Professionnel (CPP)**.

Le **RPE** est un réseau informatique qui permettra à l'Orbem de communiquer à l'ONEm les données relatives à la recherche active d'emploi des chômeurs. Ce sont, notamment, les associations de l'ISP, mais aussi les CPAS, qui auront en charge de l'alimenter.

Le **CPP** contractualise les droits et devoirs du « chercheur » d'emploi, l'intègre dans un processus d'accompagnement, d'« activation », de formation le cas échéant. Mais la région ne peut répondre qu'à une demande de formation sur dix.

Avant d'organiser le contrôle, ne doit-on pas s'assurer que l'accompagnement prévu pour échapper aux sanctions soit doté de moyens supplémentaires ? Ne doit-on pas s'assurer que les débouchés existent ? Et où sont les débouchés à Bruxelles ?

Ce contrat sera-t-il à terme obligatoire pour ceux qui veulent pouvoir accéder aux services offerts par les opérateurs d'insertion ? Est-ce aux travailleurs sociaux de faire signer ces « contrats » ?

2. Accompagnement... ou contrôle ?

Les travailleurs de l'insertion seront, malgré eux, intégrés dans la politique d'activation du comportement de recherche d'emploi dont devront faire preuve les chômeurs, sous peine d'exclusion. Ils craignent que l'accompagnement de qualité qu'ils pouvaient offrir, indépendamment des organismes d'état (qui restaient les payeurs et susceptibles d'exclure), ne soit totalement perverti.

Que deviendra la relation de confiance qu'ils avaient peu à peu tissée avec les chômeurs, face à 77.000 demandeurs d'emplois de la région bruxelloise, sommés de prouver leur employabilité via des dispositifs mis en place par l'ORBEm mais qui seront en pratique appliqués dans les associations de l'ISP ? Envisager un accompagnement de qualité sur une base non volontaire est contraire aux missions de l'insertion. On insère pas sous la contrainte !

L'ISP se transformera en une sorte de sous-administration, pourvoyeuse de certificats de chômeurs actifs. Ce n'est certes pas sa vocation première et pourtant, le risque est réel de provoquer ainsi une dénaturation grave du métier des travailleurs de l'ISP.

Le surcroît administratif de travail, au détriment du qualitatif, prendra, à n'en pas douter, des proportions gigantesques ; en effet, l'inscription du chômeur dans un dispositif proposé pourra l'exempter, momentanément, du contrôle de l'ONEm.

3. Les travailleurs de l'ISP manifestent

Les inquiétudes et mécontentements sont donc multiples. Les travailleurs de l'insertion auraient préféré ne pas être associés à la politique d'activation du comportement des chercheurs d'emplois et la contestent, ils craignent pour la relation de confiance avec l'usager, pour les conséquences qu'auront le fait de lier accompagnement et contrôle. Ils craignent de voir la qualité de leur travail sacrifiée, vu les nombreuses demandes qui afflueront dans ce nouveau contexte de contrôle.

Ils s'interrogent aussi sur l'utilisation que fera l'ONEm (qui garde la main mise sur les décisions d'exclusion) des données transmises par l'ORBEm, le « partenaire » des opérateurs d'insertion.

Les travailleurs de l'insertion côtoient au quotidien la dure réalité du chômage bruxellois. Ils savent combien il est difficile pour les publics précaires qui font appel à eux de trouver un

boulot. Ils savent que le découragement n'est jamais bien loin. Ils savent qu'exiger des efforts continus de recherche active d'emploi, c'est exclure les plus vulnérables.

C'est pourquoi ils ont manifesté le 27 mai des bâtiments de l'ORBEm au cabinet Tomas ; près de 250 personnes étaient présentes.

Dans le cadre du contrôle renforcé des chômeurs, des dispositifs ont été mis en place dans le secteur de l'ISP et impliquent, malgré eux, les travailleurs dans la politique régionale qui consiste à lier accompagnement et contrôle.

4. Réactions du ministre Tomas

Le ministre socialiste Eric Tomas a pris acte de nos inquiétudes, et propose une « consultation ponctuelle et informelle » sur le RPE¹. Rien par contre sur la volonté des travailleurs de ne pas signer les CPP² afin d'éviter les confusions et la perte de relation de confiance avec les usagers. Enfin, le conseiller du ministre nous a renvoyés aux prochaines négociations sur le budget 2005 prévu à l'automne 2004 pour ce qui concerne l'offre d'accompagnement.

Actuellement, la Région ne peut déjà pas répondre aux demandes, en terme de formations par exemple. Alors qu'advient-il, dans le nouveau cadre d'activation du comportement de recherche active d'emploi, de la qualité du travail de l'insertion, si des moyens considérables ne lui sont pas attribués ?

A suivre donc...

(1) Réseau des Plate-formes locales pour l'Emploi.

(2) Contrat de Projet Professionnel.



L'intégration : et si on commençait par le bon bout ?

en bref

Tout le monde a droit au bien-être. Se sentir bien, c'est la première étape d'une « réinsertion » réussie. L'aide sociale ne tient pas assez en compte de cette dimension essentielle.

D.D.
Zintégré ;
militant au
« Comité de
Citoyens Sans-
emploi
asbl » ;
membre de la
commission
consultative de
l'action
sociale du
CPAS
d'Ixelles, 31
rue Eugène
Cattoir, 1050
Bruxelles ;
Tél. 0486-
30.00.73

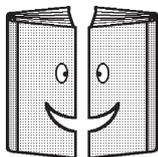
Vue par les responsables politiques, l'intégration commence par le travail et à défaut par la formation. Alors que cela devrait en être l'aboutissement. Si un citoyen se trouve en situation de « désintégration », c'est presque toujours dû à la perte de son activité professionnelle.

1. Qui sont les « désintégrés » ?

Les SDF, mis à part les illégaux, sont en majorité des hommes victimes d'un accident social, perte d'un emploi où le patron peu scrupuleux ou lui-même en difficulté n'a pas satisfait à ses obligations en matière de cotisations sociales, des ex-indépendants faillis, ayant dû s'endetter dans notre société du paraître, etc. La perte des revenus entraîne alors le harcèlement des huissiers, le sentiment de honte envers les amis, les voisins, la famille, etc.

Dans un premier temps, il tente de donner le change, jusqu'au moment où il n'en peut plus. Alors il disparaît dans l'anonymat des SDF dans une autre ville où on ne le connaît pas. C'est alors une autre vie qui commence, celle de la survie, de la débrouille, de la première « manche honteuse », après avoir bu ses derniers sous pour se donner du courage.

On rencontre des compagnons d'infortune avec qui on boit, on se suicide à petit feu, la santé mentale et physique se délabre, et parfois on vous retrouve mort sous un pont, sur un banc dans un parc, un abribus, etc.



2. L'accueil au CPAS est-il digne ?

Si avant d'en arriver à cet extrême, c'est-à-dire la mort, ce citoyen trouve le chemin d'un CPAS (Centre Public d'AIDE Sociale devenu Centre Public d'ACTION Sociale), encore faut-il qu'il soit reçu dans la dignité et le respect.

On se souvient de ce CPAS de la région bruxelloise où, il y a quelques années encore, les usagers devaient attendre dès six heures du matin à la rue par tous les temps, hiver comme été, l'ouverture des portes à huit heures. Des citoyens, parmi lesquels des dames avec des enfants en bas âge, des personnes à la santé fragile tant mentale que physique, étaient exposés à la vue des passants, comme des animaux dans un zoo.

Après avoir attendu deux heures dehors, dans des conditions dictées par les caprices de la météo, le citoyen pouvait parfois attendre trois ou quatre heures dans une salle d'attente trop exiguë pour contenir les cent cinquante personnes autorisées à être reçues par jour par le CPAS, soit cinquante pour recevoir leur allocation, cinquante pour être entendues par un(e) assistant(e) social(e), cinquante pour des formalités administratives concernant l'accès aux soins de santé, tout cela par des tickets de couleurs différentes, distribués par l'agent d'accueil qui avait 50 tickets par catégorie d'usagers, le cinquante et unième de chaque catégorie et les suivants étant invités à venir refaire la file le lendemain dès six heures du matin.

Et les situations d'urgence dans tout ça ? Ceci est un exemple de certaines pratiques des CPAS des grandes villes.

3. Le premier contact avec l'assistant social (AS)

Après l'épreuve de l'accueil, c'est la réception par l'assistant(e) social(e) qui n'est pas facile à vivre par une personne fragilisée. Devoir raconter à une personne que l'on ne connaît

pas les raisons pour lesquelles on en est arrivé à cette situation n'est pas aisé, et est ressenti par le demandeur d'aide comme une humiliation.

Le comportement des AS a une grande influence sur le processus de réintégration des victimes d'accidents sociaux. Si le demandeur d'aide se sent culpabilisé, jugé, par l'AS ou le conseil de l'ACTION sociale, il est évident qu'il abandonnera le processus d'intégration pour se réfugier de nouveau dans l'anonymat des SDF au détriment de sa santé mentale et physique.

Un allocataire SDF qui avait demandé une audition au conseil du CPAS afin de savoir pourquoi on ne lui accordait qu'une allocation de cohabitant (396,88 euros) alors qu'il avait droit à une allocation d'isolé (595,32 euros) s'est vu répondre par un conseiller CPAS : « *c'est que vous cohabitez avec les gens de la rue* ». Le déficit d'information par les CPAS est un mal récurrent constaté par les associations, alors que l'obligation d'informer est inscrite dans la loi.

Les bons conseils et la bonne information sont parmi les facteurs les plus importants de l'intégration, les litiges entre les CPAS et les usagers sont souvent dus au manque ou à une mauvaise information par le CPAS.

4. L'intégration par le logement

Le premier facteur d'intégration est de jouir d'un bon logement. Avoir un bon « Chez soi » stabilise psychologiquement et physiquement. Peut-on avoir une bonne santé en vivant à la rue, dans un hall de gare, en dormant parfois, quand il y a de la place, dans un refuge, mais malheureusement souvent n'importe où dans des cartons, dans une couverture, dans un sac de couchage, sous un pont, dans l'entrée ou le local à poubelles d'un immeuble ?

Le premier souci d'un(e) AS devrait être de s'informer sur les conditions de logement du demandeur d'aide. A-t-il un logement (si oui, celui-ci est-il salubre ?), n'est-il pas victime d'un marchand de sommeil, a-t-il un bail légal, etc. ? Les clauses abusives n'ont d'égal que l'imagination de certains propriétaires pour exploiter les plus défavorisés.

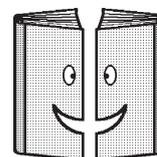
Si les demandeurs d'aide ne jouissent pas d'un logement conforme aux règles de salubrité, d'hygiène et de sécurité, les CPAS devraient octroyer un logement digne aux usagers, ne pas oublier la prime d'installation pour les SDF, mettre à la disposition des citoyens des juristes afin de contrôler si les clauses des baux sont légales.

5. L'intégration par la santé

Lorsque, suite à un accident social, un individu ou une famille est totalement déstructuré(e), il est évident que le CPAS doit tout faire pour reconstruire psychologiquement les usagers et leurs enfants. Une personne qui a vécu dans la rue durant plusieurs mois, voire plusieurs années, est devenue abrutie par l'alcool, la malnutrition, les mauvaises conditions de sommeil, sa santé mentale est atteinte et sa santé physique aussi.

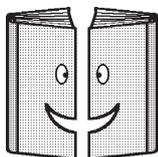
Un bilan de santé devrait être proposé par le CPAS, des psychologues devraient suivre le citoyen jusqu'au moment où il s'est peu à peu reconstruit, afin de prévenir les graves problèmes de santé qui pourraient surgir plus tard. Si certains CPAS veillent à ce que leurs usagers soient en ordre de mutuelle et payent les cotisations, d'autres ne le font pas, et la carte médicale qui donne accès aux soins de santé gratuitement est elle aussi loin d'être généralisée¹.

(1) NDLR : L'organisation de l'aide des CPAS en matière de soins de santé, très variable d'une commune à l'autre, est le meilleur exemple de l'inégalité inadmissible des citoyens dans la manière dont ils sont aidés par les CPAS. Nous avons ici un exemple concret des limites qui devraient être mises à l'autonomie communale en matière d'accès à l'aide sociale. Il est de la responsabilité de notre état fédéral de mettre en place les bases d'une égalité minimale de traitement des citoyens en matière d'aide sociale.



(2) NDLR : Les engagements pris par le Ministre Vande Lanotte au moment du vote de la nouvelle loi (mai 2002), de revaloriser de 10% le montant du revenu d'intégration sociale (RIS) « par étapes » ne sont toujours pas accomplis à ce jour. Sans commentaires.

A lire, à débattre



6. Le surendettement

Le facteur de « désintégration » dans notre société du paraître et de la consommation est bien sûr le manque d'argent. Les vêtements de marque, la voiture, les appareils audiovisuels, informatiques, ménagers du dernier cri, ces « besoins » créés par les financiers pour être illusoirement « inclus ». Dès que le surendetté subira un « accident social » il ne pourra plus d'assurer le remboursement des crédits accordés avec beaucoup de désinvolture par les banques et agences de prêts. Ce qui entraîne les drames familiaux que l'on connaît.

D'où l'importance de services de médiation de dettes efficaces, afin que les usagers ne soient pas harcelés par des huissiers dont les visites sont toujours traumatisantes, tant pour les parents que pour les enfants.

En région bruxelloise, la radiotélé redevance a été supprimée il y a deux ans et a été englobée dans la taxe régionale, dont sont exemptés les allocataires du RIS (Revenu d'Intégration Sociale) et de l'aide sociale. Malgré cela, de nombreux usagers du CPAS sont harcelés par des huissiers, pour retard de paiement des années antérieures à la suppression de la redevance. La radio et la télévision étant souvent la seule source d'information, de culture et de loisir des défavorisés, étant donné le prix de la presse et des billets d'entrée des manifestations culturelles, ne pourrait-on pas amnistier ces familles ?

7. Le droit à l'intégration sociale (loi du 26 mai 2002)

Depuis la mise en application de la loi, le 1er octobre 2002, les CPAS proposent à leurs usagers des contrats de « *Projet individualisé d'intégration sociale* ». Ces contrats ne contiennent que des clauses de mise à l'emploi et de formation.

Il n'y a nulle part la notion de BIEN-ETRE, qui est pourtant dans l'intitulé en néerlandais du

CPAS : O.C.M.W. (Openbaar Centrum Voor Maatschappelijk Welzijn - Centre Public pour le Bien-être social). Le bien-être passe par la qualité du logement, l'accès aux soins de santé, le soutien moral aux usagers, plutôt que de les juger, les humilier, les culpabiliser, les infantiliser.

Si la mission du CPAS est de donner les moyens pécuniaires de vivre dans la dignité, il faut rappeler ici que les responsables politiques reconnaissent toujours que le montant des allocations sociales est beaucoup trop bas pour vivre dans la dignité, mais qu'aucun gouvernement n'a jamais pris la responsabilité de voter une augmentation sensible de ce montant² qui permettrait de vivre dans la dignité, de veiller au bien-être de la population défavorisée. Cela s'appelle la SOLIDARITE.

Les contrats d'intégration devraient donc en priorité contenir des clauses de devoir des CPAS, ces devoirs seraient de veiller à ce que l'utilisateur jouisse :

- d'un logement conforme au code du logement (*un logement salubre*, dont le montant du loyer serait inférieur à 30% de son revenu),
- de l'accès aux soins de santé,
- de l'accès à des activités culturelles et sportives,
- de l'accès à un service de médiation de dettes qui permettrait à l'utilisateur de ne plus vivre dans la hantise des visites d'huissiers.

Et lorsque l'utilisateur s'est reconstruit psychologiquement, alors seulement envisager avec lui une formation ou un travail épanouissant. Rappelons que la fonction publique a pour mission de veiller au BIEN-ETRE de tous les citoyens et que les défavorisés ne doivent pas être la risée des responsables politiques mais bien leur priorité.

Travail social dans les CPAS bruxellois : mission impossible ?

en bref

Exercer son métier d'assistant(e) social(e) (AS) dans un CPAS de la Région de Bruxelles-Capitale n'est plus chose aisée. Dans bon nombre de Centres, le malaise se fait sentir tant au niveau des AS que des usagers. Trois constats expliquent l'origine de ce phénomène.

— A Bruxelles, la précarité augmente et se matérialise par de plus en plus de personnes exclues du circuit soit du travail soit du chômage ; la législation en matière d'aide sociale a tendance en outre à se complexifier. Les dossiers augmentent donc en nombre et sont plus difficiles à traiter. Les attentes des usagers par rapport aux assistants sociaux et au personnel administratif ne cessent aussi de s'accroître.

— On assiste également à une stabilisation du cadre du personnel dans les CPAS. En d'autres termes, les effectifs n'augmentent pas, ou pas assez, alors même que l'on assiste à une augmentation du nombre d'allocataires sociaux et de la charge de travail.

— Enfin, dans trop d'endroits, les locaux sont inadaptés pour accueillir de manière digne et correcte les usagers. Souvent les bureaux des assistants sociaux ne permettent même pas d'assurer la confidentialité des entretiens.

La précarité croissante, la charge de travail trop importante ainsi que les bâtiments inadéquats font naître des climats de tension entre les usagers et le personnel des CPAS. Ce phénomène que l'on connaissait déjà dans les communes de la Région de Bruxelles Capitale « réputées pauvres » tend à se généraliser.

1. Personnel en grève : le cas d'Anderlecht

Après les CPAS de Molenbeek et de Schaerbeek, voilà que, depuis quelques semaines, le personnel du CPAS d'Anderlecht mène à son tour le combat. En front commun avec le syndicat socialiste, la CCSP dénonce les problèmes avérés d'agressivité, le manque d'effectifs eu égard à la charge de travail ainsi que l'exiguïté des locaux.

Dans les CPAS, le nombre de demandeurs et donc le travail ne cessent d'augmenter. Mais les moyens ne suivent pas. D'où des problèmes de manque de locaux et de personnel. Est-il encore possible dans ces conditions de bien faire son travail ? Les travailleurs sociaux sont à bout.

D'entrée de jeu, les négociations sont difficiles, surtout que, dans le cas précis d'Anderlecht, vient se greffer aux problèmes cités ci-dessus, un écueil politique auquel les organisations syndicales sont bien obligées de faire face. En effet, pour des raisons d'ordre juridique, le président du CPAS qui, en principe, doit être issu de la majorité communale, ne répond pas à cette règle.

Dès lors, les négociations sont menées de manière triangulaire où les intervenants sont :

- les représentants des travailleurs ;
- la majorité communale qui exerce sa tutelle sur le CPAS ;
- le président de CPAS, en mal de légitimité communale.

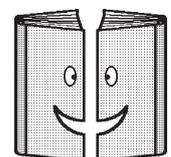
« Dans les négociations, le président demandait dans un premier temps un encadrement supplémentaire de 55 personnes puis de 43, ce qui reste malgré tout démesuré par rapport aux possibilités budgétaires et l'autorité communale avançait un chiffre de 16, puis de 20 », nous explique Benoît Lambotte, secrétaire régional adjoint de la CCSP de Bruxelles. « Bien sûr le personnel a retenu le chiffre idéal de 43 », ajoute-t-il.

La proposition retenue par le front commun syndical était d'engager les 20 premières personnes dès aujourd'hui et, s'il y a nécessité dans un futur fixé à 6 mois, les 23 supplémentaires nécessaires pour atteindre le nombre de 43 seraient engagées par la suite.

« Les travailleurs ont refusé la proposition de 20 + 23 dans le futur », nous confie amèrement Benoît Lambotte, « il est inutile, pour les travailleurs, de refaire dans six mois le bilan des

Nadia Zaoudi,
Service presse
CSC ; Luca
Ciccia,
Collectif
Solidarité
contre
l'Exclusion.

A lire, à débattre



(1) Disponible sur demande à la CCSP : 02.508.87.50 ; voir aussi article suivant, page 25.

nécessités puisqu'elles sont déjà connues aujourd'hui. Et donc nous avons reçu mandat des travailleurs de défendre un encadrement supplémentaire de 43 tout de suite ».

Plusieurs arrêts de travail ont été menés dans les semaines écoulées, avec des rassemblements devant les portes du CPAS d'Anderlecht. Le personnel a malgré tout tenu à recevoir les allocataires sociaux en leur expliquant la nécessité de telles actions. La difficulté reste de trouver une issue qui convienne à tout le monde, c'est-à-dire aux trois parties prenantes dans les négociations.

2. Propositions syndicales

La CCSP et la CSC ont depuis longtemps pressenti cette problématique majeure dans les services sociaux des CPAS et un mémorandum, fruit d'un an de travail laborieux du personnel des services sociaux délégués à la CCSP, a été rédigé¹.

Ce mémorandum d'une vingtaine de pages dresse non seulement une série de constats mais propose également des solutions dont certaines, il est vrai, ont un coût (mais pas toutes).

Il faut noter la volonté de la CSC d'intégrer les usagers dans cette démarche qui, si elle fut dans un premier temps avant tout « professionnelle », entend maintenant s'élargir afin d'obtenir un consensus le plus large possible, entre autres auprès des usagers. Le Collectif Solidarité contre l'Exclusion prendra donc ici pleinement sa place afin de faire entendre au mieux les préoccupations des usagers, **en privilégiant les contacts avec les associations d'usagers et en promouvant la multiplication** des conseils consultatifs des usagers dans les CPAS.

« L'idée sous-jacente est qu'aujourd'hui, dans trop d'endroits, le travail d'assistant social est dénaturé, il consiste à répondre aux demandes financières en urgence et tout le travail d'accompagnement de l'utilisateur vers une émancipation sociale, trouver un logement, trouver un travail... n'existe plus », confie Benoît Lambotte.

On se trouve face à un double problème, d'une part une population exclue du circuit social sans réelle aide pour le réintégrer et d'autre part un personnel qui s'est engagé à la base pour faire



un réel travail social de fond et qui connaît des problèmes de motivation, étant donné les conditions de travail difficiles.

3. Dernières nouvelles d'Anderlecht

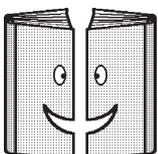
Un accord a été conclu entre le CPAS d'Anderlecht, la commune, la CCSP et la CGSP. Il prévoit un élargissement de cadre de 20 personnes seulement, mais une évaluation aura ensuite rapidement lieu afin d'estimer les nouveaux besoins. Il prévoit un « hébergement » correct des assistants sociaux, en termes de conditions de travail. Nul doute que les usagers profiteront pleinement de ces acquis. Mais la vigilance reste de mise...

La dernière réunion du Conseil Consultatif des Usagers du CPAS (CCUS) d'Anderlecht (qui a eu lieu le 13 mai 2004) nous éclaire sur l'application de l'accord qui lie Syndicats, commune et CPAS :

- Achat d'un bâtiment pour le service social ;
- Agrandissement de la capacité d'accueil ;
- Engagement rapide de 20 personnes = 10 administratifs + 10 AS. Objectif = arriver à 100 dossiers en moyenne par AS. D'autres engagements devraient donc suivre... et le seuil de 100 nous apparaît déjà comme trop important ;
- Pistes à l'étude concernant les problèmes de violence.

En outre, le Collectif Solidarité contre l'Exclusion et sa représentante au CCUS, Brigitte Gervais, rappellent que le CCUS est le seul lieu de dialogue entre usagers et CPAS. Dès lors, nous espérons que les prochaines réunions permettront que l'on fasse toute la place aux usagers et que les difficultés réelles entre assistants sociaux et conseillers du CPAS soient surtout abordées dans un autre cadre... *« Ce qui doit nous unir au CCUS, ce sont les objectifs à atteindre par le CPAS, pour les usagers et AVEC les usagers ».*

A lire, à débattre



Les CPAS à Bruxelles : état des lieux

en bref

Le CPAS a déjà fait couler beaucoup d'encre et alimenté bien des discussions... Le 6 mai dernier encore, une soirée-débat intitulée « *Constats et perspectives d'avenir pour les Centres Publics d'Action Sociale* », organisée par la CCSP-CSC de Bruxelles, réunissait des mandataires politiques et des travailleurs sociaux de terrain, ceux-ci étant pour la plupart des délégués syndicaux. La CCSP-CSC y présentait un mémorandum¹, fruit d'un long travail de réflexion entrepris à la suite du malaise (voire des crises) dans les services sociaux de plusieurs CPAS de la région bruxelloise.

Le mémorandum et le débat ont le mérite d'attirer à nouveau l'attention sur la situation de plus en plus difficile dans de nombreux CPAS, tant pour les travailleurs que pour les usagers.

1. Le rôle du syndicat

La volonté du syndicat de s'impliquer ainsi dans une problématique qui touche ses militants ou affiliés est particulièrement à saluer dans la mesure où il ne s'agit pas seulement de la défense des droits d'une catégorie de travailleurs (les AS (assistants sociaux) en l'occurrence). Leur démarche inclut clairement les usagers en leur qualité d'anciens ou de futurs travailleurs, éventuellement aussi membres des organisations syndicales.

La CCSP-CSC s'est aussi clairement positionnée ici dans son rôle de vigilance et de groupe de pression pour une meilleure justice sociale et la revendication du respect des droits de chacun. Elle a annoncé que le débat n'était pas clos et que l'action allait se poursuivre en y associant d'autres partenaires. Restons donc dans l'attente...

Peut-on imaginer qu'un jour les syndicats assurent la représentation et la défense des usagers de CPAS ? ou - à défaut - qu'ils mettent des moyens logistiques à disposition des usagers afin qu'ils puissent mieux s'organiser ?

Les difficultés dans les CPAS ont des conséquences graves tant pour les travailleurs que pour les usagers. La CSC fait un état des lieux et des propositions. Tout le monde y gagne quand ça fonctionne mieux !

2. Les AS² remis en question

Ces éléments sont certes très encourageants. Sur le fond du problème, nous observons cependant à regret le même phénomène que celui qui s'était produit en 2000, lors du colloque « *Le CPAS en questions* » organisé à l'initiative du Collectif Solidarité Contre l'Exclusion³ : en fait ce sont les assistants sociaux de CPAS qui se sont trouvés être mis en question !

Remise en question bien compréhensible. Fructueuse même puisqu'elle a suscité la création d'un groupe de travail à l'initiative de quelques travailleurs sociaux de CPAS motivés pour réfléchir à la qualité de leur travail et ébaucher une fédération d'assistants sociaux de CPAS de la région bruxelloise (<as_19_mw@hotmail.com>), à l'instar de celles qui existent déjà en Wallonie et en Flandre.

Remise en question bien compréhensible aussi, dans la mesure où les assistants sociaux sont « la vitrine » du CPAS, ce qu'on peut en voir de l'extérieur... Ce sont eux les interlocuteurs obligés des personnes qui ont besoin d'aide. Et ils sont, à plus d'un titre, en première ligne...

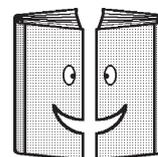
Bien des choses sont à réfléchir et à réorganiser du point de vue de la pratique du travail social en CPAS. Ceci fera l'objet d'un prochain article dans ce journal.

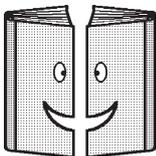
Article rédigé par Brigitte Gervais, en étroite collaboration avec des travailleurs de CPAS (en fonction et tenus par leur devoir de réserve).

(1) Ce document peut être obtenu sur demande.

(2) Assistants sociaux.

(3) NDLR : les Actes du forum et la plaquette de propositions (« CPAS plus et mieux ») qui en est issue sont toujours disponibles sur le site internet du Collectif, ou sur simple demande à notre secrétariat. Les analyses et propositions touchaient l'ensemble de l'organisation des CPAS et certainement pas uniquement les travailleurs sociaux, qui sont aussi victimes des dysfonctionnements et du manque de moyens des CPAS.





3. Les responsabilités

Mais avant d'emboîter le pas à cette démarche de remise en question des AS, nous trouvons qu'il est essentiel de s'interroger et de mettre cette problématique en perspective. De peur de laisser glisser le débat exclusivement vers les travailleurs sociaux et d'éluider ce qui pour nous reste la question de fond : les responsabilités.

Cette question est rarement formulée. Dans le contexte plus général de l'Etat social actif et des multiples mesures qui touchent les plus vulnérables de la société, à quand le débat sur le CPAS dans sa dimension de service public, comme instrument de lutte contre la pauvreté ? Sur sa capacité à intégrer les nouvelles compétences ? Sur ses moyens, son organisation ? Sur l'adéquation de celle-ci à l'évolution des besoins de son public et à la diversification de celui-ci ? Sur l'enjeu que continue de représenter sa gestion au niveau de la politique communale etc.

Faute d'élargir ainsi le débat, on risque de laisser peser la responsabilité de la bonne exécution des missions du CPAS sur une seule catégorie professionnelle avec 2 risques majeurs :

- Le premier qui apparaît déjà dans certains services sociaux de CPAS (burn-out, turnover, ...) touche les assistants sociaux.
- L'autre concerne les usagers. Pour nombre d'entre eux, l'aide du CPAS est une question de survie. Est-il dès lors acceptable, ne serait-ce que d'un point de vue éthique, de les laisser « à la merci » de la compétence et de la subjectivité d'un AS (sachant aussi que les informations sur les droits transitent le plus souvent par les AS eux-mêmes et que la possibilité d'être entendu par les instances de décision et/ou les recours sont des procédures parfois longues et compliquées).

Tenter de discerner ainsi les responsabilités effectives dans les dysfonctionnements ne relève pas d'un réflexe de défense « corporatiste ». Nous savons tous bien sûr que certains AS de CPAS manquent trop souvent à leur mission, notamment en acceptant des pratiques prônées par certaines de ces institutions, pratiques qui peuvent parfois être incompatibles avec un travail social digne de ce nom.

Il n'empêche que, chaque fois que l'on débat des dysfonctionnements des CPAS, où que ce soit, et quel que soit l'objectif poursuivi, les problèmes suivants sont immanquablement évoqués : accueil, information, délais d'attribution des droits, recours, carte médicale, réquisitoire, attestations, locaux, personnel et son statut, violence, etc. Ces questions sont-elles du ressort exclusif des AS ?

3. Des changements

C'est donc avant tout dans un souci de trouver rapidement de vraies solutions à toutes ces questions qu'il nous paraît intéressant (et urgent) de bien poser le problème !

Ceux qui assument ces responsabilités détiennent aussi en principe le pouvoir et la capacité d'apporter des changements. Nous pensons évidemment aux mandataires politiques mais également aux hiérarchies administratives et financières des CPAS.

Certains de ces responsables sont d'ailleurs conscients tant des problèmes que du rôle qu'ils ont à jouer dans l'amélioration de la situation et ils y travaillent déjà. Et ce travail ne pourra se faire qu'en concertation et collaboration avec tous les acteurs, car il est clair que les intérêts sont convergents : tout le monde y gagne quand le CPAS fonctionne bien !

4. N'en restons pas là

Notre objectif en écrivant ces lignes est d'inviter chacun à réfléchir, à voir ce qu'il peut faire en ce sens dans la sphère d'action qui lui est propre, ou à persévérer pour ceux qui oeuvrent déjà dans cette voie.

Ce fameux droit à l'aide sociale dans la dignité et le respect, au-delà des discours, n'est pas toujours une réalité pour ceux à qui il est destiné. Le garantir est pourtant un devoir collectif.

Pour ceux qui n'en sont pas convaincus : qui a la certitude de ne JAMAIS devoir faire appel à un service du CPAS (avance sur pension, sur allocations de chômage, repas chauds à

domicile, aides familiales, établissements de soins, etc.) ?

N'hésitez pas à envoyer au Collectif vos réactions⁴, témoignages ou éventuellement contributions sur ce sujet si vous êtes expert à

quelque titre que ce soit. Car c'est du dialogue et de l'écoute mutuelle que naissent les véritables changements !

Le sujet n'est pas clos... on en reparlera.

(4) Le courrier est à adresser à la rédaction.

A lire

Guy BAJOIT et Abraham FRANSSSEN « Le métier d'assistant social », 1997, dans la revue « Travailler le social » n°17.

Guy BAJOIT « La place de la violence dans le travail social », mars 2003.

Les différents articles parus dans « le Journal du Collectif » : voir www.enter.org/solidarity, rubrique « A propos des CPAS » .

Contacts utiles

CSC – CCSP : 02-508.87.50

FGTB - CGSP : 02-508.58.11

Groupe de travailleurs sociaux de CPAS bruxellois : as_19_mw@hotmail.com

Observatoire indépendant des CPAS bruxellois : obicpas.bruxelles@swing.be

Centre pour l'Égalité des chances, service pauvreté : luttepauvrete@cntr.be

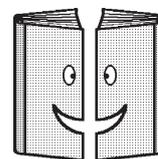
Droits et respect : 0478-432.476

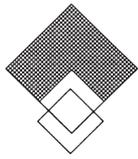
CEDUC : ceduc@tiscali.be

Comité des Citoyens sans emploi : 0486-300.073

(liste non exhaustive)

A lire, à débattre





FORUM BRUXELLOIS
DE LUTTE CONTRE
LA PAUVRETÉ

Se battre pour la santé, c'est lutter contre la pauvreté !

Forum
Bruxellois de
Lutte contre la
Pauvreté, 40
rue F. Bernier,
1060
Bruxelles ; tél :
02.348.50.23 ;
<forumpauvrete
bxl@village.
uunet.be>.
Compte-
rendu : Yves
Martens,
animateur du
Collectif
Solidarité
Contre
l'Exclusion.

Le 9 juin dernier, le *Forum Bruxellois de Lutte contre la Pauvreté* organisait une conférence de presse rue Saint Géry à Bruxelles, dans les nouveaux locaux du « Comité de Défense des Citoyens de la Ville de Bruxelles », membre du Forum.

1. Pénalisations de la pauvreté : rencontres thématiques en 2005

La conférence de presse fut l'occasion de présenter un futur cycle de rencontres thématiques sur les pénalisations de la pauvreté. Ce cycle débutera en janvier 2005. Nous y reviendrons dans un prochain numéro.

L'ensemble s'inscrira dans le cadre du Contrat de Citoyenneté afin de rappeler, si nécessaire, combien le rôle de ceux qui politiquement doivent nous représenter est important. Le Forum a soumis ce Contrat pour la deuxième fois à la signature des partis politiques démocratiques.

Les partis suivants ont signé le Contrat de Citoyenneté (II) : Parti Socialiste (PS), Ecolo, Centre Démocrate Humaniste (cdH), Groen !, Sociaal Progressief Alternatief (SP.A), SPIRIT.

Précisons encore que l'objectif de ces rencontres thématiques est de réserver des moments de réflexion en commun pour comprendre l'exclusion sociale afin de mieux la combattre. Il s'agira d'aller aussi loin que possible en amont afin d'élaborer au mieux les questions et les réponses à y apporter.

2. Un mémorandum sur l'accès aux soins de santé

Dans le prolongement de leur travail d'analyse entamé depuis des années, le Forum Bruxellois, l'Union Nationale des Mutualités Socialistes et l'Alliance Nationale des Mutualités Chrétiennes ont élaboré un argumentaire d'interpellation. Notre système de sécurité sociale, outil de solidarité entre les générations, est un acquis social incontournable qui doit être non seulement sauvegardé mais également élargi.

Le contenu du mémorandum a été soumis à l'analyse, à l'avis et aux commentaires de plusieurs groupes de personnes démunies (ou non). Cette démarche s'inscrit pleinement dans la logique du Contrat de citoyenneté. Une compilation des réactions recueillies constitue le préambule du document : 2 pages de paroles vraies qui touchent juste. Ensuite, en 3 pages, le mémorandum réaffirme haut et fort que la santé n'a pas de prix et ne peut donc être marchandée. Seul un système public d'assurance obligatoire peut garantir à tous, sans distinction de classe ou de statut, l'accès à des soins de qualité offerts à un prix décent. Les représentants des mutuelles ont pris position clairement lors de la conférence de presse.

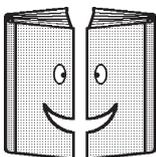
3. Commentaires des mutualités lors de la conférence de presse

Pour les Mutualités Socialistes, Jean-Marc Laasman rappelle que l'accès à la santé ne dépend pas uniquement des soins de santé mais que les politiques d'accès au logement, à l'éducation, à l'emploi, etc. sont aussi concernées. Bien entendu, lorsque l'on tombe malade, il faut avoir un accès concret aux soins. Tout le monde s'accorde à dire que la Belgique dispose de l'un des meilleurs systèmes au monde.

Pour lutter contre l'exclusion, il faut maintenir et développer même ce système de sécurité sociale. Or, il est sans cesse menacé par les dérégulations européennes et les tensions communautaires. Le cas de la directive Bolkestein illustre le mouvement de désolidarisation et la tendance au tout à l'économique qui gagnent l'Europe. Il est pourtant illusoire de croire que l'Europe pourrait se résumer à un grand marché fondé sur l'appauvrissement et l'exclusion.

Christian Léonard, des **Mutualités Chrétiennes**, veut croire que tout espoir n'est pas perdu. Et que si les entreprises délocalisent pour fuir les cotisations sociales qu'ils qualifient de charges sociales¹, elles apprennent parfois à leurs dépens qu'un bon système de santé ne profite pas qu'aux gens, il est aussi le garant d'une économie qui fonctionne !

A lire, à débattre



Cette prise de conscience est née en Afrique du fléau du SIDA. Cyniquement, des entreprises qui y avaient délocalisé leurs activités ont conclu qu'il était 25 % moins cher de prendre en charge les soins de santé des travailleurs et de leurs familles que de laisser le SIDA poursuivre ses ravages sans rien faire. Il faut 5 ans pour former un contremaître. S'il meurt prématurément, il n'est pas économiquement rentable ! Sans compter l'absentéisme dû aux maladies opportunistes et même au fait de devoir assister sans cesse à des funérailles ! Ce calcul froid et déshumanisé a conduit les entreprises à s'associer pour... mutualiser les risques ! Puis, à demander l'intervention de... l'Etat ! A méditer, sans aucun doute...

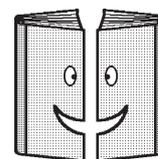
Chez nous, le dogme de l'Etat social actif a cependant de quoi nous inquiéter. On ne nous parle plus que de responsabilisation. Nous serions tous responsables de nos succès mais

aussi de nos échecs. Un sondage récent affirmait que pour 67 % des Français, la majorité des chômeurs sont volontaires. Aux Pays-Bas, on a instauré un système de bonus-malus pour les soins de santé !

Si nous avons tous un bon boulot, un logement agréable, une éducation poussée, un mode de vie épanouissant, alors peut-être pourrions-nous parler de responsabilisation. On sait qu'il est mauvais pour la santé de manger mal, de fumer, de boire trop... Pourquoi alors des gens sont-ils obèses, intoxiqués au tabac ou alcooliques ? Par plaisir de s'autodétruire ? Non bien sûr.

Dans un monde où les inégalités se retrouvent à tous les étages (logement, éducation, santé, revenus, etc.), parler de responsabiliser, ce n'est qu'appliquer une logique purement économique à ce qui pourtant ne pourra jamais se marchander...

(1)
Changement sémantique qui, comme le souligne le sociologue Matéo Alaluf, est, en la matière, le début de la perversion.



Taxe Tobin-Spahn : un vote historique !

Ce mardi 15 juin, la Commission des finances et du budget de la Chambre a voté la proposition de loi « Tobin-Spahn » sur l'instauration d'une taxe sur les transactions monétaires. La Belgique sera donc, après le vote en séance plénière qui devrait avoir lieu dans les prochains jours, le premier pays au monde à voter un tel texte législatif.

Cette taxe, qui toucherait toutes les transactions monétaires de plus de 10.000 euros, permettrait de lutter contre les crises financières génératrices de désastres économiques et sociaux et dégagerait au niveau mondial environ 50 milliards de dollars annuels qui pourraient contribuer au financement du développement des pays du Sud.

Ce vote est le résultat de cinq ans de campagnes menées par les réseaux francophone et néerlandophone contre la spéculation financière en collaboration étroite avec le groupe interparlementaire « Tobin ».

Le texte belge va dès à présent circuler parmi les parlementaires et les associations des autres pays de l'Union européenne. La taxe ne sera en effet instaurée que lorsque tous les pays de la zone euro auront voté un texte similaire. Depuis quelques mois, un réseau associatif européen est déjà en place et se prépare à mener des campagnes d'information et de pression politique sur la base de ce texte, considéré comme le plus abouti existant actuellement sur ce thème.

Le réseau *Action contre la spéculation financière* se réjouit du fait que la Belgique, comme pour l'interdiction des mines anti-personnel, se pose en pionnière et donne l'impulsion à un mouvement qui devrait bien vite s'internationaliser.

Contact : Isabelle Franck. Tél : 02.219.19.83. Courriel : <isabelle.franck@entraide.be>



Pauvreté, statistiques et droits sociaux

en bref

Dans le numéro précédent de ce journal, nous avons vu comment on manipulait les statistiques pour faire baisser les chiffres du chômage. Le même genre de mensonges est utilisé pour diminuer sur papier le nombre de pauvres !

Marie-Paule
Connan,
Collectif belge
des Marches
européennes ;
11 mai 2004.

COCORICO ! En 2 ans, la France a éliminé 3,33 millions de personnes vivant en situation de pauvreté.

L'Observatoire National Français sur la pauvreté et l'exclusion annonce qu'en France **3,7 millions** de personnes vivaient en situation de pauvreté en **2001** (soit 6,1% de la population).

Dans les tableaux Eurostat sur la base des chiffres de **1999**, il apparaît qu'en France **6,06 millions** de personnes vivaient en situation de pauvreté (soit 15% de la population).

Un miracle ? Non, un simple jeu de calcul. L'Observatoire National Français fixe le seuil de pauvreté à 50% du revenu médian alors qu'Eurostat comptabilisait sur la base de 60% du revenu médian.

Pour rappel, les Marches européennes avaient détecté cette possible manipulation des chiffres lors des conclusions du Sommet de Lisbonne en 2000.

1. La pauvreté : une affaire de seuil et d'indicateurs

Les Conclusions du Sommet européen de Lisbonne (mars 2000) déclaraient « *Il est inacceptable que, dans l'Union, tant de personnes vivent en dessous du seuil de pauvreté* ».

La solution de redistribution des richesses étant incompatible avec les GOPE et le Pacte de Stabilité, une autre logique prévaut. Pour qu'il y ait moins de pauvres, c'est simple : il faut baisser le seuil de pauvreté.

Pour ce faire, le Conseil européen de Lisbonne

a lancé « *Les Lignes Directrices pour l'inclusion sociale* » prises en étau dans l'engrenage des GOPE, selon la même méthode : définition des indicateurs structurels de lutte contre l'exclusion sociale, recommandations par Etat, rapports des Etats en application de ces recommandations (appelés Plans d'action Nationaux pour l'inclusion sociale, **PAN Incl**) ; évaluation des rapports, recommandations, exigence de l'application des recommandations et pression des pairs pour les Etats qui traîneraient les pieds.

Il s'agit maintenant de minimiser la réalité du revenu en complexifiant le débat. Une multitude d'acteurs seront invités autour de la Table Ronde pour répondre à la question centrale « *Comment peut-on mesurer la pauvreté et l'exclusion sociale ?* », en suivant quatre axes de débats adoptés au Sommet de Nice :

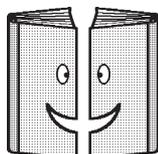
1. promouvoir la participation à l'emploi et à l'accès de tous aux ressources, aux biens et services (éducation, justice, culture, sport, loisirs et autres services publics et privés) ;
2. prévenir les risques d'exclusion par rapport aux nouvelles technologies, au maintien des solidarités familiales, lors des ruptures sociales ;
3. agir pour les plus vulnérables, en faveur des enfants et dans des territoires avec un haut niveau d'exclusion ;
4. mobiliser l'ensemble des acteurs, promouvoir la participation et l'expression des personnes en situation d'exclusion, intégrer la lutte contre les exclusions dans toutes les politiques, promouvoir le dialogue et le partenariat avec tous les acteurs notamment en encourageant l'action de tous les citoyens.

2. L'avis de l'Observatoire Social Européen

L'Observatoire Social Européen a commenté ces travaux en constatant que :

« *Aucun des indicateurs relatifs au revenu ne se réfère explicitement à la pauvreté. On préfère parler de "bas revenus" et non plus de pauvreté pour le seuil de 60% du revenu médian.(...).*

A lire, à débattre



Selon le Comité de la protection sociale et le Rapport conjoint, ce sont les personnes vivant de manière continue pendant plus de trois ans en dessous de ce seuil qui doivent être considérés comme les "vrais pauvres".

Voilà qui introduit pour le moins une certaine confusion autour de la notion de pauvreté. Pour des pays comme le Danemark, l'Irlande, le Luxembourg ou la Suède, le passage de 60% du revenu médian à un seuil de 50% implique une réduction d'approximativement la moitié du nombre de personnes à bas revenus, cette réduction pouvant atteindre le triple en Finlande. »

3. Des droits à la baisse...

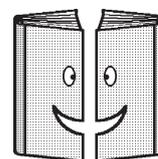
Ce simple jeu d'écriture aura des conséquences sur les droits au revenu et à l'aide sociale.

En Belgique, les associations caritatives sont opprimées par des familles qui ont besoin de colis alimentaires pour nourrir leurs gosses mais qui n'y ont pas droit parce que leur revenu est à peine au-dessus du seuil fixé. Il faut savoir aussi que les surplus alimentaires de l'UE diminuent et qu'ils ne seront plus distribués qu'aux très pauvres...

On peut supposer que ce jeu de calcul et d'écriture va être considéré comme une « bonne pratique » à imiter...

Voilà pourquoi il n'est pas acceptable que les droits à prestation soient exclus de la Charte des droits fondamentaux intégrée dans le projet de Constitution européenne. Il suffira aussi d'un simple jeu d'écriture pour qu'ils disparaissent.

A lire, à débattre



Dossier

Femmes et exclusion

Pour introduire ce dossier, il nous suffit de reprendre quelques extraits d'un livre que nous vous invitons à découvrir : « Moi, les féministes, j'ai rien contre ». Un livre de Poupette Choque et Claudine Drion, de l'asbl « Le monde selon les femmes ».

« Certains esprits chagrins nous diront que, bien sûr, les femmes sont les égales des hommes, que c'est un combat du passé et que c'est acquis maintenant !

Si c'était vrai, nous n'aurions pas à dénoncer la multiplication des viols collectifs (des femmes), la paupérisation croissante (des femmes), la traite humaine (des femmes), les menaces sur les IVG (des femmes), les mutilations génitales (des femmes), l'exclusion (des femmes) du chômage de longue durée, l'augmentation du nombre d'emplois à temps partiels (des femmes), la répudiation (des femmes), l'absence (des femmes) dans les lieux de décision économique, et encore, et encore.

Voilà pourquoi nous racontons : pour nous, les femmes, mais aussi parce que nous savons que là où les droits des femmes sont respectés, la société tout entière se développe mieux ».

Plus loin, dans le même livre, quelques chiffres sur les femmes dans le monde¹, sans commentaires :

- Les deux tiers des enfants qui ne vont pas à l'école sont des filles.
- Près de deux tiers des analphabètes dans le monde sont des femmes.
- 80% des réfugiés vivant dans les camps sont des femmes.
- 1,3 milliard de personnes vivent sous le seuil de pauvreté absolu, parmi lesquelles 70% sont des femmes.
- Les femmes possèdent moins de 1% des richesses de la planète ; elles fournissent 70% des heures travaillées et ne reçoivent que 10% des revenus.
- Le trafic d'esclaves domestiques concerne 1,5 million de femmes.
- Dans les rangs des décideurs, on compte 14 femmes pour 100 hommes.

... et quelques chiffres sur les femmes dans le monde du travail² :

Les femmes représentent 90% des temps partiels, 71% des chômeurs cohabitants, 90% des exclusions pour chômage de longue durée, 70% du montant moyen des salaires perçus par les hommes...

(1) page 24.

(2) page 31.



Moi, les féministes, j'ai rien contre

Poupette Choque et Claudine Drion

Editions Luc Pire, collection Voix durables (2004); 126 p.

De la préparation de la conférence de l'ONU à Pékin à la Marche mondiale des femmes contre la pauvreté et les violences, les femmes ont-elles fait bouger les choses en Belgique ces 10 dernières années ? Le bilan est mitigé. Cet ouvrage nous propose une vision claire et didactique de la situation actuelle.

Un fil rouge pour l'exclusion des femmes : le manque d'autonomie

Alors que les femmes constituent environ 50% de la population, 70% des pauvres sont des femmes. Pourquoi ? Vaste question à laquelle il est impossible de répondre en quelques lignes. Toutefois, s'il existe un facteur de paupérisation et d'exclusion spécifique aux femmes, c'est sans doute du côté du manque d'autonomie qu'il faut le chercher.

1. Système social

Socialement, les femmes ne sont pas vues comme des individus à part entière mais comme un élément d'un tout, voire comme une pièce rapportée sur une pièce principale, à savoir un homme (mari ou compagnon) à qui elles « donnent » des enfants (que, dans la foulée, elles élèvent !).

C'était évident lorsque le modèle unique était celui où le mari gagnait l'argent du ménage tandis que l'épouse assumait les tâches familiales et domestiques. C'est moins évident maintenant qu'un modèle de ménage à deux revenus est venu s'ajouter au premier.

Mais, à y regarder de plus près, l'idée que la véritable place de l'homme est à l'emploi et que la véritable place de la femme est à la maison, avec éventuellement une incursion à l'extérieur, pour améliorer l'ordinaire, se maintient.

Cela se traduit :

- dans la sécurité sociale, avec les droits dérivés ;
- dans la fiscalité, avec le quotient conjugal ;
- dans l'idée qu'un emploi à temps partiel est un emploi convenable pour une femme, ce qui est bien pratique pour les employeurs - comme ceux des secteurs de la distribution et du nettoyage - qui ont compris que la flexibilité marche mieux à temps partiel qu'à temps plein ;
- dans les classifications de fonctions qui déterminent des salaires de misère pour les tâches considérées comme féminines ;
- dans le présupposé que s'il faut des crèches, c'est parce que les femmes travaillent à l'extérieur (voire POUR qu'elles puissent travailler à l'extérieur), alors qu'on pourrait aussi considérer que tout enfant a droit à une

structure d'accueil pour se socialiser exactement comme il a droit à une école pour s'instruire ;

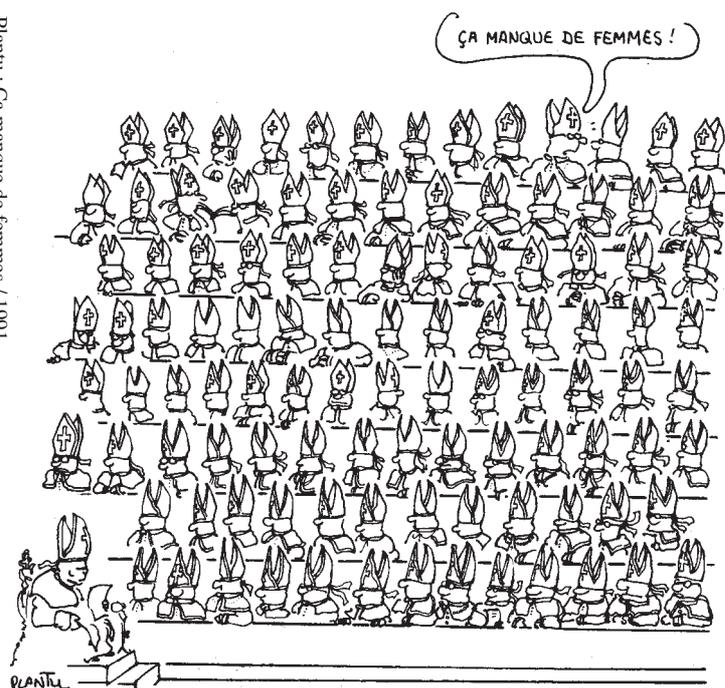
- dans le développement de congés prétendument parentaux qui sont essentiellement des congés maternels, sans promotion du partage des tâches et des responsabilités familiales et en y investissant des moyens que l'on prétend inexistantes lorsqu'il s'agit de développer des structures d'accueil extérieures à la famille ;
- dans la notion de conjoint aidant qui empêche de reconnaître dans un couple qui développe une entreprise un entrepreneur et une entrepreneuse qui s'associent...

Marie-Rose Clinet,
Secrétaire générale de Flora, Réseau pour la formation et la création d'emploi avec des femmes - asbl ;
<marierose@florainfo.be> ;
www.florainfo.be

2. Comportements individuels

Individuellement, marquées par la société où elles vivent, par la pression de leur entourage et par des décennies de conditionnement, les femmes ont aussi souvent tendance à se voir comme une partie au service d'un tout. Pas étonnant dès lors qu'elles prennent sur elles la plus grosse part de la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale au détriment de leur carrière ou, plus généralement, de la

Plantu : Ça manque de femmes / 1991



stabilité de leur emploi, ce qui contribue à renforcer la tendance à considérer l'emploi des femmes comme secondaire.

Ou qu'elles prennent en compte l'intérêt financier du ménage avant de songer à leur propre intérêt. Voir les calculs auxquels beaucoup de femmes souscrivent, du style : « *Quand on déduit de TON salaire les frais de garde des enfants, tes frais de déplacement,... (complétez à votre guise), il ne NOUS reste que...* » (encore heureux si le résultat reste positif !) A-t-on jamais vu un homme démissionner après s'être demandé ce qui reste de son salaire quand on en a déduit ces mêmes frais ?

3. Résultat ?

Lorsque le « tout » se disloque, la « pièce rapportée » se retrouve précarisée, alors que la « pièce principale » s'en sort sans grands dommages (surtout si le père s'exonère de ses responsabilités vis-à-vis de ses enfants). Et c'est ainsi que les femmes deviennent les « meilleures clientes » des CPAS !

Il est piquant de constater que la plupart des femmes qui se retrouvent en situation d'exclusion y arrivent parce qu'elles ont rempli le rôle que la société attendait d'elles, sans se protéger elles-mêmes et sans se demander si le système social les protégerait le jour où elles cesseraient de bénéficier de revenus et de droits sociaux via leur mari ou compagnon.

Pour diminuer le nombre de femmes en situation de pauvreté et d'exclusion, la meilleure voie serait d'encourager les femmes à prendre leur vie en main et à assumer leurs propres besoins, sans se laisser entraîner à sacrifier leur intérêt à celui de leur famille et sans se contenter de salaires qui ne permettent pas de vivre de manière autonome.

Ce n'est pas de l'égoïsme, ce n'est pas de la méfiance vis-à-vis des hommes. C'est seulement se prendre en charge. Et cela n'empêche pas de choisir de vivre en couple et de fonder une famille. Au contraire, c'est chouette de vivre à deux quand chacun(e) est capable de vivre seul(e) et de partager pleinement la responsabilité des enfants que l'on met au monde.

Cet article propose de dessiner les grandes tendances du travail des femmes en Europe depuis la guerre pour donner une idée générale de la situation. Il ne détaille donc pas les situations particulières des différents pays.

1. Les grandes tendances depuis la guerre

● Il y a de plus en plus de femmes sur le marché du travail

Depuis la dernière guerre, la croissance du taux de l'activité des femmes augmente tout le temps. Et c'est une tendance persistante dans la mesure où cette tendance se maintient aussi en période dite de crise (et malgré les mesures pour renvoyer les femmes à la maison).

● Les emplois ont beaucoup changé pour les hommes comme pour les femmes

• Les secteurs d'emploi

A la fin des années 50, on peut dire schématiquement que 25% des personnes qui travaillaient étaient actives dans l'agriculture (qu'on appelle aussi secteur primaire), 25% dans le secteur de l'industrie (secteur secondaire) et 50% dans le secteur des services (secteur tertiaire).

A la fin des années 90, il reste moins de 3% de la population active dans l'agriculture, autour de 15% dans l'industrie (rappelez-vous les fermetures d'usines et les délocalisations) et plus de 80% dans le secteur tertiaire.

Ce sont surtout les hommes qui ont perdu des emplois avec le déclin de l'industrie. Alors que les femmes vont trouver de nouveaux emplois dans le secteur des services.

• Le statut de l'emploi

Dans le même temps, le statut des personnes qui travaillent change : il y a plus de salariés et moins d'indépendants. En Belgique, en 1998, il y avait 82% de salariés et 18% d'indépendants.

Il y a plus d'hommes qui ont le statut d'indépendant que de femmes. Les emplois que les femmes occupent sont donc majoritairement des emplois salariés dans le secteur des services.

en bref

La situation des femmes sur le marché du travail a connu des bouleversements énormes depuis la dernière guerre mondiale. Et pourtant, certaines choses ont peu voire pas changé. Faisons le point.

Qui sont les non salariés ?

- les indépendants et les chefs d'entreprises (majoritairement des hommes) ;
- les aidantes (les femmes de commerçants, etc.) : des femmes.

Le fait que les femmes sont de plus en plus salariées veut dire qu'elles sont de moins en moins dépendantes du travail de leur conjoint.

● Ce qui a changé spécifiquement pour les femmes

• Fixation continue des femmes dans l'activité

Dans les années 50, les femmes s'arrêtaient de travailler entre 25 et 49 ans pour s'occuper de leur famille. Maintenant, elles travaillent en continu, avec ou sans enfant, mariées ou célibataires.

Donc, avant les femmes « choisissaient » de travailler ou de ne pas travailler (modèle du choix), ou tentaient de concilier vie professionnelle et vie de famille en commençant une vie professionnelle pour arrêter de travailler quand les enfants sont petits et retravailler ensuite (modèle de l'alternance). Actuellement, les femmes qui travaillent n'arrêtent plus (modèle du cumul).

Comme les hommes continuent à peu s'occuper de leurs enfants et que les femmes travaillent en continu, la conciliation de la vie professionnelle et de la vie familiale, l'absence de crèche et de structures d'accueil deviennent pour elles un problème important.

Officiellement, la solution est évidente : le travail à temps partiel pour les femmes. Et effectivement, beaucoup de femmes travaillent à temps partiel (en Belgique, un tiers des femmes qui travaillent). On va voir ci-dessous ce qu'il en est.

Anne Kervyn,
Flora ;
<anne@
florainfo.be>

• *La scolarité des femmes*

Autre tendance chez les femmes : à l'école et à l'université, les filles sont plus nombreuses que les garçons et elles réussissent mieux. Mais dans les études, elles choisissent des filières professionnellement moins porteuses (de manière caricaturale, on peut dire que les sciences c'est pour les garçons et les lettres et donc l'enseignement pour les filles). Les femmes sont donc plus diplômées que les hommes, mais leur réussite professionnelle est moindre (cf. ci-dessous).

2. Les inégalités dans le travail

● **La non-mixité dans le travail**

Les inégalités dans le travail doivent être analysées de deux points de vue.

D'abord du point de vue des catégories professionnelles (ou secteur d'emploi) : y a-t-il des catégories où il y a majoritairement des femmes et des secteurs où il y a majoritairement des hommes ? C'est ce qu'on appelle la ségrégation horizontale.

Ensuite du point de vue de la position dans le lieu de travail : qui occupe les fonctions dirigeantes, qui occupe les fonctions d'exécution ? C'est ce qu'on appelle la ségrégation verticale.

• *La ségrégation horizontale :*

- On classe généralement les emplois dans 31 catégories professionnelles ; 53% des femmes en Europe se concentrent dans 5 des catégories suivantes :
 - la fonction publique ;

- les services aux entreprises (secrétaires ou employées de bureau) ;
- le commerce de détail (vendeuses ou serveuses) ;
- l'éducation ;
- les intermédiaires en santé et services sociaux.

— Et cela n'a pas changé depuis la guerre : l'augmentation de l'emploi pour les femmes a renforcé la féminisation de ces catégories.

— Le temps partiel renforce cette tendance. Dans les métiers qui n'offrent que des temps partiels comme ceux de cuisinière, serveuse et employée de commerce, il n'y a que des femmes, peu qualifiées.

Ceci montre que les femmes ont peu de choix professionnels : elles sont « automatiquement » cantonnées dans 5 des 31 catégories professionnelles. L'élargissement du choix professionnel des femmes est donc un enjeu non seulement pour sortir de la ségrégation, mais aussi parce que les métiers traditionnellement féminins sont moins valorisés en termes de salaire et de conditions de travail.

• *La ségrégation verticale :*

— Les fonctions supérieures ou dirigeantes sont occupées massivement par les hommes. Or on a vu qu'il y a plus de femmes à l'université que d'hommes. Certes le choix de la filière d'études joue contre les femmes, mais également le temps partiel : il ne permet pas d'accéder à certaines formations d'entreprise, ni aux promotions internes.

● **Les écarts de salaires**

— Pour l'Europe, la moyenne de l'écart des salaires entre les hommes et les femmes varie entre 10% et 32% selon les pays. Le progrès est lent : il faudra encore un siècle pour atteindre l'égalité !

— Ici aussi le travail à temps partiel explique les bas salaires et les très bas salaires des femmes.

Ce phénomène des bas et très bas salaires est en extension. Il représente une

Plautu : Ça manque de femmes / 1991



régression sociale rapide et masquée et qui concerne essentiellement les femmes (cf. ci-dessous).

3. Le chômage des femmes

— Les femmes sont plus touchées par le chômage que les hommes (en Belgique, en 1998, 15% des femmes actives étaient au chômage pour 9% des hommes). Et ceci est vrai quel que soit l'âge, le niveau de qualification, la nationalité et la durée de chômage. A l'intérieur de chacune de ces catégories, les femmes sont plus touchées par le chômage que les hommes.

— On voit donc que la croissance de l'activité des femmes se traduit en emploi, mais aussi en chômage.

— De plus, il faut savoir que, pour l'Europe, le système d'indemnisation est généralement défavorable aux femmes (plus de chômeurs indemnisés que de chômeuses, plus de chômeurs mariés indemnisés que de chômeurs célibataires, etc.).

Il faut savoir aussi qu'en Europe, les seules politiques d'emploi spécifiques aux femmes sont des politiques dites « familiales » qui encouragent « la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale », c'est-à-dire le retrait de la vie professionnelle. Il y a donc probablement beaucoup de chômeuses « découragées » qui n'apparaissent plus dans les statistiques. Dans ce cas, elles deviennent « inactives », elles « ont fait le choix » que seules les femmes peuvent faire - les hommes au foyer n'existent pas dans les chiffres - de ne pas (plus) apparaître sur le marché du travail.

4. Femmes et travail à temps partiel

Le temps partiel est très répandu dans l'Europe du Nord (68 % des femmes aux Pays-Bas), très peu dans l'Europe du Sud (9 % des femmes en Grèce). Mais la part des personnes qui ont des contrats temporaires et qui travaillent à temps partiel est en augmentation (chez les hommes comme chez les femmes). Ce sont les femmes de plus de 50 ans qui ont le plus fort taux de travail à temps partiel (ce qui permet de dire que le temps partiel n'est pas un choix

des femmes pour concilier la vie professionnelle et la vie familiale).

Les conditions de travail à temps partiel sont moins bonnes que pour les temps pleins :

— Les métiers où le travail à temps partiel est le plus répandu sont : femmes de ménage ou ouvrières du nettoyage, caissières, assistantes maternelles, aides familiales. Les créations d'emploi à temps partiel se font dans les secteurs du commerce, Horeca, services aux particuliers et aux entreprises. On voit donc que le temps partiel concerne, pour l'essentiel, des postes de travail peu ou pas qualifiés.

— Les horaires sont atypiques (ce qui permet de dire que le temps partiel n'est pas un choix des femmes pour concilier la vie professionnelle et la vie familiale).

— La qualification accordée par l'employeur n'est pas la même selon qu'on travaille à temps plein ou temps partiel, à durée indéterminée ou déterminée à travail égal et formation égale.

— Les salaires horaires sont plus bas que ceux des travailleurs à temps plein pour le même emploi.

Le temps partiel veut donc dire aussi paupérisation. On voit ainsi se développer une frange de travailleurs pauvres, c'est-à-dire qui travaillent sans pouvoir gagner leur vie. Et, dans sa grande majorité, cette frange est composée de femmes.

Les femmes face à l'endettement de leur famille

en bref

Le poids de l'endettement et du surendettement des familles pèse surtout sur les femmes. Pourquoi ?

*D.D. Zintégré ;
d'après les
témoignages
des personnes
venant
s'informer au
« Comité de
Citoyens sans-
emploi ».*

Depuis les 30 glorieuses (1945-1975), l'incitation à consommer a été croissante et depuis ces années les offres de crédit à la consommation se sont multipliées.

Prêts, cartes de crédit etc. ont envahi les médias. L'achat d'appareils électroménagers, de voitures, l'achat par correspondance de vêtements, de toutes sortes de gadgets, et plus récemment de matériel informatique qui devient très vite obsolète a endetté de nombreuses familles.

Les faillites de petits indépendants et les fermetures d'entreprises ont également provoqué des pertes d'emplois et ont mis beaucoup de familles dans des situations difficiles.

Or les allocations sociales, le RIS (Revenu d'Intégration Sociale) et les allocations de chômage ne suffisent plus pour assumer les engagements pris.

C'est alors que commencent les menaces par courrier suivies de visites d'huissiers, sources de perturbations pour les membres de la famille. L'accumulation de dettes devient un traumatisme psychologique sans fin, désocialise un certain nombre de personnes qui, souvent, sont des pères de familles et qui disparaissent dans l'anonymat des SDF. En effet, certaines personnes refusent tout processus d'insertion par les CPAS ou l'ONEm, de peur d'être retrouvées par leurs créanciers.

Ce sont alors les mères restées au foyer avec leurs enfants qui cherchent des solutions. Elles assument seules les dettes de leurs conjoints lorsque ceux-ci quittent le domicile conjugal sans laisser d'adresse. L'épouse ayant signé comme « caution solidaire » est, quand elle a conservé le foyer familial, confrontée aux visites d'huissiers.

Un exemple frappant d'injustice est celui lié au « prêt automobile » de l'époux qui disparaît avec la voiture et abandonne à son ex-compagne le soin de rembourser le prêt. L'homme ayant souvent un rapport de « représentation sociale » à sa voiture, alors que, pour la femme, la voiture est plus un outil de déplacement et de transport.

Les conséquences psychologiques du surendettement sur les enfants sont graves, ils sont confrontés tous les jours aux tentations de la consommation, alors que les revenus du ménage sont insuffisants pour les besoins primaires. Combien de fois ne voient-ils pas reporter à l'année suivante l'achat de vêtements ou de chaussures dont ils ont besoin ou refuser l'achat de jouets ou des vacances pourtant promises depuis longtemps ? Les familles sont aussi dans l'impossibilité de participer à des activités culturelles ou sportives.

Pour essayer d'en sortir, la meilleure solution, c'est d'aller voir un service de médiation de dettes. Par contre, il faut éviter à tout prix les agences de prêt qui proposent des regroupements de dettes, car ces agences ne remplissent pas un rôle de médiateur, et cela coûte très cher en intérêts.

Suite du dossier « Femmes et exclusion » dans le prochain numéro de ce Journal.

Collectif Solidarité contre l'Exclusion

Emploi et revenus pour tous asbl

Nous avons besoin de vous !

Avec l'engagement de notre deuxième travailleur, le Collectif est à présent à pied d'oeuvre pour développer ses deux chantiers :

- le soutien aux mobilisations des personnes et organisations vivant dans la précarité : notamment les chômeurs, avec la plate-forme contre le projet de chasse aux chômeurs, et les personnes dépendant du RIS, pour les aider à faire entendre leur voix et à défendre leurs droits au sein des CPAS.
- la publication du journal, en améliorant encore sa qualité, par la diversité des échos des initiatives des organisations qui nous sont proches, et par l'établissement d'un agenda intéressant.

Tout cela sur fond de ce qui reste notre préoccupation centrale : **renforcer un réseau entre associations, syndicats et citoyens pour analyser et dénoncer ensemble les causes de l'exclusion sociale.**

Cela implique évidemment un autre défi : faire face à nos frais de fonctionnement (loyer, équipement, déplacements, publications, frais d'impression du journal, frais d'envoi, etc) et également à une partie de nos frais de personnel.

Vous pouvez nous aider :

- en faisant connaître notre journal autour de vous
- en venant renforcer notre CA ou nos groupes de travail
- en mettant en route un ordre permanent mensuel (de 5 à 15 euros)

Abonnements (*ajouter en communication : ABO*)

- 14 euros/an : travailleurs
- 7 euros/an : sans emploi et étudiants
- 30 euros/an : organisations
- 40 euros/an : pour 10 abonnements groupés (contacter notre secrétariat)

Cotisations de membre (*ajouter en communication : COTIS*)

(vous recevrez le journal et les invitations à nos assemblées générales) :

- 30 euros/an : travailleurs
- 15 euros/an : sans emploi et étudiants
- 60 euros/an : organisations
- 30 euros/an : petites organisations, ou organisations de sans emploi)

Numéros de compte (au nom du Collectif Solidarité contre l'exclusion)

523 - 0800384 - 15 (Triodos)

Pour nous contacter

- adresse : 43 rue Philomène - 1030 Bruxelles
- téléphone : 02 - 218.09.90
- fax : 02 - 218.09.90
- courriel : info@asbl-csce.be
- site internet : <http://www.enter.org/solidarity>

Merci à tou(te)s pour votre soutien...

et bienvenue parmi nous à tous ceux (celles) qui veulent nous donner un coup de main !

Journal de Collette

*Du 1er février
au 31 mars 2004*

BER

Mercredi 4

L'OIT a calculé que l'abolition du travail des enfants rapportera 3.300 milliards d'euros à l'économie mondiale.



Mardi 10

Partout, la globalisation qui fait pression sur les coûts de production touche surtout les femmes.



Vendredi 13

Les syndicats manifestent contre l'exploitation du personnel employé dans le secteur hôtelier.



Samedi 21

Dans le secteur des soins, les employés gagnent 9% de moins que dans les autres secteurs.



Vendredi 5

Après le énième incident, le personnel du CPAS d'Anderslecht fait la grève pour protester contre le climat de violence.



Mardi 9

La moitié des personnes âgées résidant dans des maisons de repos est attachée quotidiennement.



Lundi 15

C'est le Club de Paris, dominé par les Etats Unis, qui décide des remises de dettes pour les pays en développement.



Lundi 29

Après l'Espagne, la France vote aussi socialiste: la gauche gagne dans 20 régions sur 22.

